

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL X

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
SECTION 1^{re}. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 55,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Frais de route et de séjour, etc (y compris une somme de 158,400 francs pour indemnité mobile de vie chère)	1,817,410 »
	Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc, qui ressortissent au Département.	
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature (y compris une somme de 33,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)	230,360 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux; entretien et réparation d'automobiles	300,000 »
5	Honoraires des avocats	241,500 »
6	Encouragements aux associations professionnelles d'agents	5,000 »
SECTION 2. — SERVICE DE PRESSE ET DE PUBLICITÉ.		
7	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. (y compris une somme de 28,500 francs pour indemnité mobile de vie chère).	233,450 »
8	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère)	28,075 »
9	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc	65,000 »
10	Publicité commerciale	476,500 »
11	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc.	200,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	AFDEELING 1. — HOOFDBEHIER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	2
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kuu-straalshcer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken Reis- en verblijfkosten, enz. (met inbegrip van eene som van 158,400 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	2
	De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huishouders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiiën en vergoedingen (met inbegrip van eene som van 3,600 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	3
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen; onderhoud en herstelling van motorwagens.	4
	Honoraria van de advocaten	5
	Aanmoedigen aan vakvereeningen van agenten.	6
	AFDEELING 2. — PERS- EN PUBLICITEITSDIENST.	
4,209,864 »	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz. (met inbegrip van eene som van 28,500 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	7
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huishouders, enz. (met inbegrip van eene som van 4,800 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	8
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	9
	Handelspubliciteit	10
	Publiciteitsloon; onkosten veroorzaakt door de uitvoering van den dienst der handelspubliciteit, plaatsen van plakbrieven, aankoop van behoeften, enz.	11

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	SECTION 3. — COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONTRÔLE.	
	I. — Services généraux.	
12	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 24,815 francs pour indemnité mobile de vie chère)	249,566 »
13	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc (y compris une somme de 2,442 francs pour indemnité mobile de vie chère).	15,013 »
14	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	35,760 »
	II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.	
15	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 29,400 francs pour indemnité mobile de vie chère)	268,030 »
	CHAPITRE II.	
	CHEMINS DE FER.	
	SECTION 1^{re}. — Services communs.	
16	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 243,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	2,115,000 »
17	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers (y compris une somme de 134,502 francs pour indemnité mobile de vie chère).	895,500 »
18	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	8,940,000 »
19	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	852,000 »
20	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	175,000 »
21	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer; subside à l'Association Internationale du Froid	25,000 »
22	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'inté- ressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de braconniers	125,000 »
	SECTION 2. — Voies et travaux.	
23	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 1,200,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	9,496,250 »
24	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, etc. (y compris une somme de 18,099,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	138,072,500 »
25	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	18,500,000 »
26	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.	13,203,146 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	AFDEELING 3. — HOOGER COMITEIT VAN TOEZICHT.	
	I. — Algemeene diensten.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 24,815 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	12
	Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huishouders, enz. (met inbegrip van eene som van 2,442 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	13
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	14
	II. — Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 29,400 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	15
	HOOFDSTUK II.	
	SPOORWEGEN.	
	AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 213,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	16
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden (met inbegrip van eene som van 134,500 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	17
	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden, enz.	18
	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belgie en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen.	19
	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familiën	20
	Vergaderingen der Belgische spoorwegen en kosten van de internationale vergaderingen; spoorwegcongres; toelagen aan de « Internationale Vereenigingen van de Kowle ».	21
	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, gronijge onderzoeken, herkeuringen, enz., welke de Kas der werklieden niet aanbelangen; leergangen voor ziekenverplegers.	22
	AFDEELING 2. — Wegen en werken.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 1,200,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	23
	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan. Loon der werklieden voor het onderhoud der baan, enz. (met inbegrip van eene som van 18,099,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	24
	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	25
	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud verbetering en vernieuwing van de gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg.	26

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
SECTION 3. — Traction et matériel.		
27	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 1,503,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	44,704,080 »
28	Rémunérations des ouvriers (y compris une somme de 23,000,000 de francs pour indemnité mobile de vie chère)	463,839,162 »
29	Primes d'économie et de régularité	49,239,238 »
30	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	332,628,000 »
31	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	55,554,376 »
32	Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons (y compris une somme de 6,436,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	40,344,815 »
SECTION 4. — Transports.		
33	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 16,716,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	441,950,348 »
34	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers camionnage et manoeuvres par chevaux (y compris une somme de 14,889,592 francs pour indemnité mobile de vie chère)	86,095,143 »
35	Primes de régularité	2,550,000 »
36	Frais d'exploitation.	26,308,360 »
37	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mous-Boussu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.	7,000,000 »
38	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	40,000 »
SECTION 5. — Perception et contrôle des recettes.		
39	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 995,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	7,665,500 »
40	Rémunérations des gens de servir et salaires des ouvriers (y compris une somme de 198,100 francs pour indemnité mobile de vie chère).	1,070,400 »
CHAPITRE III.		
ADMINISTRATION DES TRANSPORTS PAR EAUX INTÉRIEURES.		
SECTION 1^{re}. — Administration centrale.		
41	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 75,750 francs pour indemnité mobile de vie chère)	602,100 »
42	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. (y compris une somme de 13,300 francs pour indemnité mobile de vie chère)	74,567 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1,058,358,908 »	AFDEELING 3 — Trekdienst en materieel.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 1,503,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	27
	Bezoldiging van de werklieden (met inbegrip van eene som van 23,000,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	28
	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	29
	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	30
	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	31
	Loon voor onderhoud, herstelling, vernieuwing van materieel en vervaardigen van plaatsbewijzen (met inbegrip van eene som van 6,496, 00 frank voor veranderlijke duurtetoeslag)	32
	AFDEELING 4. — Vervoer.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 16,716,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	33
	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden. Bestel dienst en rangeerdienst met paarden (met inbegrip van eene som van 14,889,592 frank voor veranderlijke duurtetoeslag)	34
	Regelmatigheidspremiën	35
	Exploïtatiekosten.	36
	Verlies en schade: vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakethoeten Oostende-Dover.	37
	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen.	38
	AFDEELING 5. — Heffing der en toezicht over de ontvangsten.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 995,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag)	39
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden (met inbegrip van eene som van 198,700 frank voor veranderlijke duurtetoeslag)	40
	HOOFDSTUK III.	
	DIENST VAN HET VERVOER OVER DE BINNENWATERS.	
	AFDEELING 1. — Hoofdbeheer.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 75,750 frank voor veranderlijke duurtetoeslag)	41
	Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders boden, huishouders, enz. (met inbegrip van eene som van 13,200 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	42

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
43	Eclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux services de l'administration centrale. Achat et réparation de meubles, etc.	20,000 »
44	Imprimés, tarifs, coupons de remorquage, fournitures de bureau, etc.	200,000 »
SECTION 2. — Exploitation.		
45	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 76,050 francs pour indemnité mobile de vie chère)	514,977 »
46	Rémunérations des agents commissionnés et des ouvriers, indemnités et primes de toutes natures (y compris une somme de 200,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	7,010,000 »
47	Avaries, accidents, primes d'assurance	300,000 »
48	Traction chevaline	5,000 »
49	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents du service et pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et de personnes étrangères au service de l'Etat	7,000 »
50	Location d'allèges et frais accessoires pour le transport des bases alliées vers le Rhin et pour les transports pour compte d'autres départements ou administrations publiques	10,000,000 »
51	Bureau du service de remorquage gratuit Anvers-Dordrecht, licences, enregistrement et immatriculation des bateaux, bureaux de tours, etc.	360,000 »
SECTION 3. — Traction et matériel.		
52	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 76,430 francs pour indemnité mobile de vie chère)	382,238 »
53	Rémunérations, indemnités et primes des agents commissionnés et des ouvriers (y compris une somme de 688,500 francs pour indemnité mobile de vie chère).	2,948,500 »
54	Combustibles, huile de graissage, essence, objets de consommation divers	9,000,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Verlichting, verwarming, onderhoudswerken aan gebouwen voor de diensten van het Hoofdhoofd Aankoop en herstelling van meubelen, enz.	43
	Drukwerk, tarieven, sleepbriefjes, kantoorbehoefden, enz.	44
	AFDEELING 2. — Exploitatie.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 76,050 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	45
	Bezoldiging der aangestelde bedienden en der werklieden, vergoeding en premien van allen aard (met inbegrip van eene som van 200,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	46
	Beschadigingen, ongevallen, verzekeringspremiën	47
	Jagen met paarden.	48
	Belooning wegens betoode waakzaamheid voor de bedienden van het Beheer en wegens betoode werkzaamheid voor en medehulp van bedienden van andere Beheeren en personen, vreemd aan den dienst van den Staat.	49
33,665,873 »	Huur van lichters en bijkosten voor het vervoer van de basissen der Geallieerden naar den Rijn en voor het vervoer voor rekening van andere departementen of openbare besturen.	50
	Bareel voor den kosteloozen sleepdienst Antwerpen-Dordrecht, vergoeding, inschrijving en boeking der schepen, beurtkantoren, enz.	51
	AFDEELING 3. — Trekdienst en Materieel.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 75,430 frank voor veranderlijke duurtetoelag)	52
	Bezoldiging van, vergoeding en premien voor de aangestelde bedienden en de werklieden (met inbegrip van eene som van 688,500 frank voor veranderlijke duurtetoelag.)	53
	Brandstof, smeerolie, vluchtige olie, allerhande verbruiksvoorwerpen	54

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES ET TEL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
55	Réparation et entretien courants	1,250,000 »
56	Location de remorqueurs et d'allèges	800,000 »
57	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux différents services d'exécution. Achat et réparation de meubles, etc.	50,000 »
SECTION 4 — Contrôle des recettes et des dépenses		
58	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 21,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)	141,491 »
CHAPITRE IV.		
OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
59	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 163,500 francs pour indemnité mobile de vie chère)	1,314,400 »
60	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité (y compris une somme de 600,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	6,646,000 »
61	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc.	160,000 »
62	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et des usines de compression du gaz de ville	12,876,500 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Gewone herstelling en gewoon onderhoud	55
	Huur van sleepbooten en lichters	56
	Huishuur, verlichting, verwarming, onderhoudswerken aan gebouwen voor de verschillende uitvoerende diensten. Aankoop en herstelling van meubelen.	57
	AFDEELING 4. — Toezicht over ontvangsten en uitgaven.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten <i>(met inbegrip van eene som van 21,500 frank voor veranderlijke duurtoeslag)</i> .	58
	HOOFDSTUK IV.	
	AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten <i>(met inbegrip van eene som van 163,500 frank voor veranderlijke duurtoeslag)</i> .	59
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën <i>(met inbegrip van eene som van 500,000 frank voor veranderlijke duurtoeslag)</i> .	60
20,996,900 »	Kantoorbeloeften, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotechnisch Comité aan de internationale electriciteitscommissie, enz	61
	Verbruiksvorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der fabrieken voor het persen van stadsgas.	62

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE V.		
MARINE.		
63	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine — Commissions (y compris une somme de 1,320,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	10,051,100 »
64	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés (y compris une somme de 530,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	2,875,450 »
65	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote (y compris une somme de 1,057,900 francs pour indemnité mobile de vie chère)	7,578,100 »
66	Remises, indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine, primes d'arrestations, vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)	5,506,200 »
67	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche.	1,600,800 »
68	Traction et matériel	17,361,900 »
CHAPITRE VI.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
SECTION 1^{re} — Services communs.		
69	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 25,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	289,400 »
70	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (y compris une somme de 185,650 francs pour indemnité mobile de vie chère)	1,068,562 »
71	Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc.	1,053,000 »
SECTION 2. — Postes.		
72	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 6,800,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	42,549,812 »
73	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des facteurs et autres agents subalternes (y compris une somme de 15,159,200 francs pour indemnité mobile de vie chère)	70,080,000 »
74	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée (y compris une somme de 488,200 francs pour indemnité mobile de vie chère)	2,929,000 »
75	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs	1,999,850 »
76	Transport des dépêches	991,030 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p>HOOFDSTUK V.</p> <p>ZEEWEZEN.</p>	
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Commissiën. (met inbegrip van eene som van 1,320,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	63
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden (met inbegrip van eene som van 530,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	64
44,973,550 »	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de loodsen met begrip van eene som van 1,057,900 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	65
	<p>Uitkeeringen, vergoedingen voor loodsen en andere bedienden van het Zeewezen, premieën voor aanhoudingen, loon aan de redders. (Onbepaald credit.)</p>	66
	<p>Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij.</p>	67
	<p>Trekdienst en materieel</p>	68
	<p>HOOFDSTUK VI.</p> <p>POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.</p>	
	<p>AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.</p>	
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 25,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	69
	<p>Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand (met inbegrip van eene som van 135,650 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	70
	<p>Materieel, werktuigen, gereedschap, allerlei, enz.</p>	71
	<p>AFDEELING 2. — Posterijen.</p>	
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (met inbegrip van eene som van 6,800,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	72
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden (met inbegrip van eene som van 15,159,200 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	73
	<p>Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden (met inbegrip van eene som van 438,200 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p>	74
	<p>Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers . . .</p>	75
	<p>Vervoer van de postpakketten</p>	76

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
77	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).	120,000 »
78	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000 »
79	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales).	11,076,030 »
80	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne.	3,500 »
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
81	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (<i>y compris une somme de 5,000,000 de francs pour indemnité mobile de vie chère</i>).	34,537,415 »
82	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (<i>y compris une somme de 3,487,200 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>).	21,781,238 »
83	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	7,728,000 »
84	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	56,000 »
85	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	18,000 »
86	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 83 et 86 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	240,000 »
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
87	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1921 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>).	200,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.	
196,538,837 »	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premieën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	77	
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	78	
	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleen en aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Papier, inkt en verschillende voorraad (vervaardiging van postwaarden.)	79	
	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	80	
	AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.		
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (<i>met inbegrip van eene som van 5,000,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag.</i>)	81	
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand (<i>met inbegrip van eene som van 3,487,200 frank voor veranderlijke duurtetoelag.</i>)	82	
	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoedigheden	83	
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	84	
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	85	
	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels. (De kredieten, opgenomen in artikelen 83 en 86, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)	86	
	HOOFDSTUK VII PENSIOENEN.		
	200,000 »	Eerste termijn der pensioenen, te verleen en aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1921 of vóór den 1 ^{en} Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	87

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VIII.	
	SECOURS.	
88	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	100,000 »
	CHAPITRE IX.	
	CAISSE DES OUVRIERS.	
89	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer	17,159,346 »
	CHAPITRE X.	
90	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,800,000 »
	CHAPITRE XI.	
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
91	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 88. — Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	120,000 »
	Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 13, 16, 23, 27, 33, 39, 41, 43, 53, 58, 59, 63, 65, 69, 73 et 81 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	
	-TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE XII.	
92	Subside pour le ravitaillement	2,000,000 »
93	Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc.	5,185,000 »
94	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maxima de 750.000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre Occidentale (2 ^e annuité)	75,000 »
	TOTAL DU TABLEAU X (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes). fr.	

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
<p style="text-align: right;">100,000 »</p> <p style="text-align: right;">17,159,346 »</p> <p style="text-align: right;">1,800,000 »</p>	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII.</p> <p style="text-align: center;">HULPGELDEN.</p> <p>Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeeren</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IX.</p> <p style="text-align: center;">WERKLIEDENKAS.</p> <p>Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van Spoorwegen</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK X.</p> <p>Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (<i>Onbepaald crediet.</i>)</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XI.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Hulpgelden bij uitzondering te verleen en aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 88. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.</p> <p>De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 12, 15, 16, 23, 27, 33, 39, 41, 45, 53, 58, 69, 65, 69, 72 en 81, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.</p>	<p style="text-align: right;">88</p> <p style="text-align: right;">89</p> <p style="text-align: right;">90</p> <p style="text-align: right;">94</p>
<p style="text-align: right;">1,378,120,278 »</p>	<p>TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.</p>	
<p style="text-align: right;">7,260,000 »</p>	<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XII.</p> <p>Toelage voor bevoorrading</p> <p>Zeewezen — Vernieuwing van het drijvend materieel, enz.</p> <p>Bijdrage van de Regeering, tot een bedrag van ten hoogste 750,000 frank, in het vestigen van een waarborgfonds ten voordeele eener onderlinge zeeverzekeringsmaatschappij voor de zeilvisschers der Vlaamsche kust, waarvan de oprichting ontworpen is door de Zeevisscherij-Commissie van West-Vlaanderen. (2^e annuïteit).</p>	<p style="text-align: right;">92</p> <p style="text-align: right;">93</p> <p style="text-align: right;">94</p>
<p style="text-align: right;">1,385,380,278 »</p>	<p>TOTAAL VAN TABEL X (Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien).</p>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I^{er}.					
Section 1^{re}. — Administration centrale.					
a.		Traitement du ministre	fr.	35,000	
b.		Frais de représentation		9,000	
<i>Secrétariat général. Services des traductions. Conseil d'appel, etc.</i>					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. (y compris une somme de 158,400 francs pour indemnité mobile de vie chère) :					
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Services généraux :					
a.		Secrétaire général	20,800 à 22,700	1	885,000
		Directeur général	18,800 à 22,000	2	
		Inspecteur général	18,800 à 22,000	1	
		Directeur d'administration	16,200 à 18,800	2	
		Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	6	
		Greffier en chef	12,500 à 16,200	1	
		Inspecteur	10,400 à 13,000	1	
		Chef de division	10,400 à 13,000	8	
		Greffier	10,400 à 13,000	1	
		Chef de bureau	9,800 à 11,000	2	
		Contrôleur	7,700 à 11,000	3	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	8	
		Bibliothécaire	7,100 à 13,000	1	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	7	
		Commis, commis d'ordre, agréé, etc.	5,500 à 8,900	38	
		Bibliothécaire de 2 ^e classe	5,500 à 8,200	1	
		Chef-garde principal	6,400 à 7,000	2	
		Facteur de station principal	5,800 à 6,100	1	
		Chef-garde	5,500 à 7,000	1	
		Chef facteur de station principal	6,400 à 7,000	2	
		Chef expéditionnaire	6,400 à 7,700	3	
		Expéditionnaire et dactylographe	5,800 à 7,000	15	
		Ingénieur principal	10,400 à 13,600	1	
Services des traductions :					
b.		Chef de service	12,500 à 16,200	5	270,000
		Traducteur-chef	8,400 à 11,000	9	
		Traducteur et traducteur agréé	5,800 à 9,100	13	
		Contrôleur	7,700 à 11,000	1	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	1	
		Commis	5,800 à 8,900	2	
		Expéditionnaire	5,800 à 6,100	1	
		TOTAL		138	
				A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
1,817,410	1,363,170	454,240	»	ART. 2. — Augmentation résultant de nominations nécessaires pour combler les vides des cadres, d'extensions de personnel, de l'octroi de l'indemnité de vie chère, etc. Une partie du crédit de 1920, 257,660 francs, est transférée à la section 3 du même chapitre.
1,861,410	1,407,170	454,240	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
c.		Indemnité de résidence. fr.	99,360
d.		Id. familiale	21,000
e.		Id. de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)	138,400
f.		Travail extraordinaire, secours, coopération, indemnités de déplacements, etc., délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles.	243,000
g.		Conseiller artistique.	18,800
h.		Attaché technique	11,450
i.		Conseillers de gouvernement	24,000
j.		Commissions :	
		Comité de législation : indemnité, abonnement au chemin de fer, etc.	17,000
		Transport d'énergie électrique	6,000
		Comité consultatif du personnel	5,400
		Conseil d'appel.	8,000
k.		Cours de langue flamande aux agents de l'Administration.	50,000
		Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent du Département.	
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. (<i>y compris une somme de 33,600 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>) :	
a.		Services généraux :	
		23 agents au traitement annuel de 2,500 à 6,500 francs . fr. 112,000 }	138,000
		12 écoreuses au salaire de 6 francs par jour. 26,000 }	
		45	
b.		Indemnité de résidence.	19,160
c.		Id. familiale.	7,800
d.		Id. de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)	33,600
e.		Travail extraordinaire, secours, etc.	32,000
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,861,410	1,407,170	454,240	»	
230,560	195,000	35,560	»	<p>ART. 3. — Relèvement du taux des traitements et salaires, allocation de l'indemnité de vie chère, etc.</p> <p>Une partie du crédit de 1920, 11,900 francs, est transférée à la section 5 du même chapitre.</p>
2,091,970	1,602,170	489,800	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO LITTE
des
articles. développ-
pements.

DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

Matériel, etc. :

4	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc. fr.	132,500
	b.	Chauffage, éclairage, eau	65,000
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyer de locaux, menues dépenses. — Entretien et réparation d'automobiles	102,500
5	»	Honoraires des avocats	
6	»	Encouragements aux associations professionnelles d'agents	

Section 2. — Service de presse et de publicité.

a. Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. (y compris une somme de 28,500 francs pour indemnité mobile de vie chère) :

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Directeur	18,800	1	167,450
Inspecteur de direction	12,500 à 18,200	1	
Chef de bureau	9,800 à 11,000	1	
Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	1	
Contrôleur	7,700 à 11,000	2	
Commis-chef	7,700 à 9,100	2	
Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc.	3,500 à 7,100	15	
TOTAL.		23	

b.	Indemnité de résidence	14,500
c.	Indemnités pour travail extraordinaire et déplacements. — Secours	19,000
d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)	28,500
e.	Indemnité familiale	4,000

a. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère) :

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Huissier.	4,750 à 5,800	1	17,675
Messenger	5,500 à 4,500	2	
Concierge	2,000	1	
Écureuse	2,400	1	
TOTAL.		5	

b.	Indemnité de résidence	2,400
c.	Indemnités pour travail extraordinaire, secours, etc.	2 000
d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)	4,800
e.	Indemnité familiale	1,200

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,091,970	1,602,170	489,800	»	
300,000	287,500	12,500	»	ART. 4. — Transfert à la section 3 du même chapitre des dépenses du Comité supérieur de contrôle, soit 12,500 francs. On propose de maintenir le crédit à 500,000 francs par suite de l'augmentation du personnel et des frais d'entretien des locaux.
244,500	220,000	24,500	»	ART. 5. — Relèvement d'honoraires et nomination de deux avocats à Anvers pour le service des expropriations.
5,000	5,000	»	»	
233,450	169,000	64,450	»	ART. 7. — L'augmentation se justifie par le relèvement des traitements, l'octroi de l'indemnité de vie chère, la création d'une nouvelle section s'occupant du nouveau service des bibliothèques dans les gares, etc.
28,075	22,000	6,075	»	ART. 8. — Augmentation due à l'octroi de l'indemnité de vie chère, au relèvement de salaires, etc.
2,899,995	2,306,670	594,325	»	

BUBGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
9	•	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyers des locaux, etc.			
10	•	Publicité commerciale			
11	•	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc.			
Section 3. — Comité supérieur de contrôle.					
I. — Services généraux.					
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 24,815 francs pour indemnité mobile de vie chère):			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
12		Directeur de service	12,500 à 16,200	1	} 137,870
		Commis-chef	7,700 à 9,100	1	
		Commis, Commis d'ordre, etc	3,800 à 7,700	5	
		Expéditionnaire et dactylographe	3,800 à 7,000	3	
		Commissaire de surveillance principal	10,400 à 15,000	1	
		Commissaire de surveillance	7,100 à 11,000	2	
		Sous-commissaire de surveillance	5,300 à 8,400	7	
		Agent spécial de surveillance	3,800 à 7,000	20	
		Contrôleur de travaux	7,100 à 11,000	3	
		Contrôleur-adjoint de travaux	3,500 à 8,400	4	
		Agent de contrôle des travaux	3,800 à 7,000	4	
		TOTAL		53	
	b.	Indemnité de résidence 13,080			
	c.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire). 24,815			
	d.	Indemnité familiale. 4,301			
	e.	Travail extraordinaire, secours, coopération, indemnités des secrétaires et des experts, frais de déplacements, etc. 69,500			
	a.	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. (y compris une somme de 2,442 francs pour indemnité mobile de vie chère):			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
13		Messenger	3,250 à 6,500	3	} 9,621
		Bouffeur	id	1	
		Concierge	2,400	1	
		Ecureuse	id.	1	
		TOTAL		6	
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,899,995	2,305,670	594,325	»	
65,000	65,000	»	»	
476,500	476,500	»	»	
200,000	200,000	»	»	
249,566	257,660	»	8,094	<p>Art. 12. — L'année dernière le Département des Chemins de fer, etc., intervenait pour moitié, soit pour 257,660 francs dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle. Sur cette base, son intervention, en 1921, eut été de 291,158 francs, en augmentation de 41,592 francs. Mais la réduction d'intervention à $\frac{1}{2}$ transforme cette augmentation en une diminution de crédit de 8,094 francs. Sur l'ensemble des dépenses « traitements, etc. » dudit Comité, il existe une augmentation de 66,996 francs qui est la conséquence d'une part du relèvement des traitements, de l'octroi de l'indemnité de vic chère etc, et, d'autre part, de l'augmentation de personnel rendue nécessaire à la suite des diverses extensions d'attributions données au Comité supérieur de Contrôle.</p>
3,891,061	3,304,830	594,325	8,094	<p>Art. 13. — L'augmentation sur l'ensemble des dépenses est due à l'augmentation du personnel, à l'octroi de l'indemnité de vic chère, etc.</p>

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,891,061	3,304,830	594,325	8,094	
15,013	11,900	3,113	»	
35,760	12,500	23,260	»	ART. 14. — Majoration consécutive à l'extension du personnel et due notamment à l'installation des services du Comité supérieur de Contrôle dans un local beaucoup plus vaste que celui dont il dispose actuellement et qui est devenu tout-à-fait insuffisant.
268,030	»	268,030	»	ART. 15. — Crédit nouveau justifié par son libellé.
4,209,864	3,329,230	888,728	8,094	
AUGMENTATION. fr.		880,634		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE II.			
		Chemins de fer.			
		PREMIERE SECTION.			
		SERVICES COMMUNS.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 243,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
a.		Haute surveillance. — Service général.			
b.		Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs.			
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par litera.
GRADES.			litt. a	litt. b	
Administrateur-président		20,800 à 22,700	1	»	
Administrateur		18,800 à 22,000	1	»	
Inspecteur général		18,800 à 22,000	2	»	
Directeur d'administration		16,200 à 18,800	1	»	
Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service		12,500 à 16,200	2	»	
Inspecteur de direction et directeur de service		12,500 à 16,200	6	1	
Inspecteur		10,400 à 15,000	5	»	
Chef de division (administration centrale)		10,400 à 15,000	12	2	
Chef de bureau (administration centrale)		9,800 à 11,000	1	»	
Chef de bureau principal (services d'exécution)		10,400 à 15,000	»	1	
Chef de bureau (services d'exécution)		9,800 à 11,000	»	1	
Contrôleur		7,700 à 11,000	1	»	
Sous-chef de bureau (administration centrale)		8,400 à 10,400	19	»	
Sous-chef de bureau (services d'exécution)		8,400 à 10,400	»	2	
Commis-chef		7,700 à 9,100	7	1	
Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal et chef de dépôt ou chef de fabri- cation		7,700 à 10,400	»	5	
Expert comptable		7,700 à 11,000	1	»	
Commissaire de surveillance		7,700 à 9,100	1	»	
Commis		4,100 à 7,700	46	4	
Commis d'ordre		5,800 à 7,000	8	10	
Vérificateurs		6,700 à 8,600	3	»	
Premier chef facteur de station		7,000 à 8,200	1	»	
Facteur de station principal et facteur de station		3,800 à 6,100	2	1	
Chef expéditionnaire		6,400 à 7,700	8	»	
Expéditionnaire		5,800 à 7,000	6	»	
Dessinateur-traceur		6,100 à 7,000	»	1	
Dactylographe		5,800 à 7,000	2	»	
Agréé principal et agréé		5,600 à 6,100	30	12	
		TOTAL	166	59	
					Litt. a. . . fr. 1,211,000
					Litt. b. . . . 284,000
					A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1921.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,115,000	1,814,000	301,000	»	Art. 16. — Cette augmentation est justifiée par des renforts de personnel nécessités par les besoins du service, la majoration du taux de l'indemnité familiale et par l'octroi d'indemnités de vie chère.
2,115,000	1,814,000	301,000	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	C 'ÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,415,000	1,814,000	301,000	»	
895,500	696,000	199,500	»	ART. 17. — L'augmentation résulte du relèvement des salaires et des indemnités de résidence et familiale ainsi que de l'octroi d'une indemnité de vie chère au personnel.
3,010,500	2,510,000	500,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
		Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :		
18	a.	Imprimés et autographies fr.	4,825,000	
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	1,605,000	
	c.	Instructions et publications diverses (indicateurs, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	2,510,000	
		Subsides aux caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :		
19	a.	Du Grand Central belge fr.	752,000	
	b.	De la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	100,000	
20	»	Secours exceptionnels aux ouvriers		
		Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer; subsidé à l'association internationale du froid :		
21	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. fr.	20,000	
	b.	Subsidé à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000	
22	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers		
DEUXIÈME SECTION.				
VOIES ET TRAVAUX.				
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 1,200,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :				
a.	Direction centrale du service.			
b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.			
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
			Litt. a Litt. b	
Administrateur		18,800 à 22,000	1 »	
Inspecteur général		18,800 à 22,000	1 »	
Ingénieur en chef, directeur d'administration		16,200 à 15,800	3 »	
A REPORTER.			3 »	
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
3,010,500	2,510,000	500,500	»	
8,940,000	6,000,000	2,940,000	»	ART. 18. — L'augmentation est la conséquence du renchérissement du coût des matières et de la main d'œuvre.
852,000	531,000	321,000	»	ART. 19. — Augmentation due au relèvement des patrimoines qui sont calculés sur la base du dernier traitement d'activité.
175,000	175,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
125,000	125,000	»	»	
13,127,500	9,366,000	3,761,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Traitements annuels	Nombre d'agents.		Dépenses par litera.
				Litt. a	Litt. b	
		REPORT fr.		5	»	
		<i>Personnel administratif.</i>				
		Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	2	»	
		Inspecteur	10,400 à 15,000	1	1	
		Chef de division	10,400 à 15,000	17	»	
		Chef de division de dessin	10,400 à 15,000	1	»	
		Chef de bureau principal	10,400 à 15,000	»	16	
		Chef de bureau principal de dessin	10,400 à 15,000	»	5	
		Chef de bureau	9,800 à 11,000	»	4	
		Chef de bureau de dessin	9,800 à 11,000	»	»	
		Contrôleur	7,700 à 11,000	3	»	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	12	22	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 10,400	»	7	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	18	36	
		Dessinateur-chef	7,700 à 9,100	3	24	Litt. a . . . 1,178,950
		Commis principal	7,400 à 7,700	28	155	Litt. b . . . 5,233,950
		Commis	4,100 à 7,100			
		Dessinateur principal	7,400 à 7,700	1	102	
		Dessinateur	4,700 à 7,100			
		Surveillant principal	8,400	»	2	
		Surveillant	5,600 à 7,900	»	9	
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	11	89	
		Dessinateur expéditionnaire	5,800 à 7,000	8	89	
		Agréé principal et agréé	5,600 à 6,600	12	44	
		<i>Personnel technique.</i>				
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	12,500 à 16,200	5	20	
		Ingénieur en chef, directeur de service	12,500 à 16,200			
		Ingénieur principal	10,400 à 15,600	4	18	
		Ingénieur	6,500 à 10,400	2	27	
		Inspecteur technique principal et inspecteur technique	10,400 à 13,000	2	80	
		Chef de section	5,800 à 10,400	2	126	
		Architecte en chef, directeur de service	12,500 à 16,200	1	»	
		Architecte principal	10,400 à 15,600	»	8	
		Architecte	5,800 à 10,400	»	9	
		TOTAL		158	893	
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires fr.				230,000
d.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions				540,000
e.		Indemnités, intérim, etc.				283,330
f.		Indemnités de résidence et familiale				778,000
g.		Indemnités de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)				1,200,000
h.		Traitements de disponibilité				30,000
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
13,127,500	9,366,000	3,761,500	»	
9,496,250	7,455,000	2,041,250	»	Art. 25. — Cette augmentation est due à l'octroi d'une indemnité de vie chère au personnel, à l'augmentation du taux de l'indemnité familiale ainsi qu'à des renforts de personnel et à des transformations d'emplois nécessités par les besoins du service.
22,623,750	16,821,000	5,802,750	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT fr.
a.		Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (y compris une somme de 18,099,000 francs pour indemnité mobile vie chère).		
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.
		Contre-maitre	6,400 à 8,600	44
		Surveillant	5,600 à 8,400	100
		Agent réceptionnaire.	5,500 à 8,200	54
		Piqueur de 1 ^{re} catégorie.	5,000 à 7,400	95
		Piqueur de 2 ^e catégorie	5,000 à 6,700	274
		Brigadier électricien	5,500 à 7,000	1
		Chef électricien de cabine	5,500 à 6,900	25
		Électricien	5,000 à 6,400	155
		Chef poseur	4,745 à 5,890	48
		Ajusteur	4,745 à 5,890	166
		Ébéniste	4,745 à 5,890	3
		Forgeron	4,745 à 5,890	152
		Plombier	4,590 à 5,661	49
		Meunier	4,590 à 5,661	212
		Charpentier	4,590 à 5,661	18
		Maçon	4,590 à 5,661	145
		Agent trieur	4,590 à 5,451	5
		Paveur	4,590 à 5,661	90
		Peintre	4,590 à 5,661	89
		Vitrier	4,590 à 5,661	1
		Gouvreur	4,590 à 5,661	14
		Aide ajusteur	4,151 à 4,745	64
		Apprenti électricien	4,151 à 4,745	15
		Aide forgeron.	3,923 à 4,284	72
		Autres aides hommes de métier	3,213 à 5,519	24
		Machiniste	5,750 à 4,750	2
		Chief piocheur :		
		a) Poste important	4,590 à 5,451	890
		b) Poste facile	3,978 à 4,590	674
		Messageur-classeur.	2,500 à 3,800	127
		Garde-dépôt	4,284 à 4,896	45
		Magasinier	4,284 à 4,896	4
		Chauffeur	3,500 à 4,000	1
		Homme d'équipe	3,213 à 5,519	22
		Piocheur	3,213 à 5,519	7,498
		A REPORTER		11,128
				106,510,290
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS liqués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,623,750	16,821,000	5,802,750	»	
138,072,590	98,662,119	39,410,471	»	<p>ART. 24. — L'augmentation est justifiée par le relèvement des barèmes de salaires, les extensions de personnel nécessitées par la réduction des prestations, l'octroi d'une indemnité de vie chère et le relèvement du taux de l'indemnité familiale.</p> <p>Les crédits des articles 20 et 22 du Budget de 1920 ont été réunis pour faciliter la liquidation des dépenses; le libellé du présent article a été complété en conséquence.</p>
160,696,340	115,483,119	45,213,221	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		REPORT fr.		
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.
				Dépenses.
			REPORT . . .	11,128
		Garde excentrique et garde cabine A	5,823 à 4,300	1,872
		Garde excentrique et garde cabine B	5,672 à 4,284	2,212
		Garde excentrique et garde cabine C	5,519 à 5,978	1,080
		Pontonier A	5,823 à 4,500	40
		Pontonier B	5,672 à 4,284	29
		Pontonier C	5,519 à 5,978	1
		Boute-feu	5,568 à 5,825	16
		Nettoyeur lampiste	5,519 à 5,978	22
		Concierge-écureuse	4,856	15
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), logée	612 à 1,071	1771
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), non logée	1,071 à 1,550	501
		Garde-barrières femme (barrières fermées), logée	918 à 1,577	754
		Garde-barrières femme (barrières fermées), non logée	1,577 à 1,856	50
		Garde-block femme (barrières ouvertes), logée .	1,577 à 1,856	60
		Garde-block femme (barrières ouvertes), non logée	1,856 à 2,295	35
		Garde-block femme (barrières fermées), logée .	1,550 à 1,989	155
		Garde-block femme (barrières fermées), non logée	1,989 à 2,448	8
		Écureuse	1,856	70
		TOTAL		19,795
	b.	Indemnité de résidence et familiale		13,663,300
	c.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire</i>).		18,099,000
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :		
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux fr.		6,500,000
25	b.	Fournitures de rails et accessoires		8,500,000
	c.	Fournitures et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croise- ments, de traversées de voie, ponts à peser les wagons et les locomotives .		3,500,000
		Outils, ustensiles et objets divers, loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :		
	a.	Réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances ; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature ; fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrau- liques, barrières, signaux, etc. fr.		10,203,146
26	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.		1,000,000
	c.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État		1,000,000
	d.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démo- lition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc.		1,000,000
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,696,340	115,483,119	45,213,221	»	
18,500,000	18,500,000	»	»	
13,203,146	20,000,000	»	6,796,854	ART. 26. — La réduction du crédit est la conséquence de la réfection récente d'une partie des installations détruites ou avariées au cours de la guerre.
192,399,486	153,983,119	48,213,221	6,796,854	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT fr.	
		TROISIÈME SECTION.					
		TRACTION ET MATÉRIEL.					
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 1,505,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :					
a.		Direction centrale du service.					
b.		Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvisionnements.					
c.		Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.					
d.		Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
GRADES.			Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
	Administrateur	18,800 à 22,000	1	»	»	»	
	Inspecteur général.	18,800 à 22,000	1	»	»	»	
	Ingénieur en chef, directeur d'administration	16,200 à 18,800	5	»	»	»	
	Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service	12,500 à 16,200	8	8	7	»	
	Ingénieur principal	10,400 à 15,600	15	8	2	»	
	Ingénieur.	6,500 à 10,400	5	26	10	»	
	Inspecteur technique principal et inspecteur technique	10,400 à 15,000	7	12	5	»	
	Chef de section	5,800 à 10,400	5	25	18	»	
	Chimiste en chef, directeur de service	12,500 à 16,200	»	»	»	1	
	Chimiste principal	10,400 à 15,600	»	»	»	1	
	Chimiste et adjoint.	5,800 à 10,400	»	»	»	5	
	Assistant de chimie	5,300 à 8,400	»	»	»	1	
	Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	2	»	»	»	
	Inspecteur	10,400 à 15,000	4	»	»	»	
	Chef de division.	10,400 à 15,000	20	»	»	»	
	Chef de division de dessin	10,400 à 15,000	2	»	»	»	
	Contrôleur principal	10,400 à 15,000	»	2	»	»	Litt. a.
	Contrôleur	7,700 à 11,000	8	8	»	»	2,302,335
	Chef de bureau principal	10,400 à 15,000	»	5	»	»	
A REPORTER			79	90	44	11	
						A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
192,399,486	153,983,119	45,213,221	6,796,854	
11,704,080	8,877,500	2,826,580	"	ART. 27. — L'augmentation résulte des extensions de personnel et de transformations d'emplois nécessitées par les besoins du service, de l'octroi d'indemnités de vie chère et du relèvement du taux de l'indemnité familiale.
204,103,566	162,860,619	48,039,801	6,796,854	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				Dépenses par littéra.	
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
		REPORT. . . fr.					
		REPORT. . fr.	79	90	44	11	
		Chef de bureau (direction)	9,800 à 11,000	5	»	»	»
		Chef de bureau (service d'exécution)	9,800 à 11,000	»	5	4	»
		Chef de bureau (remises)	9,800 à 11,000	»	12	»	»
		Chef de bureau de dessin	9,800 à 11,000	2	»	»	»
		Chef de bureau (atelier central).	9,800 à 11,000	»	»	1	»
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	44	55	15	1
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 10,400	4	»	1	»
		Conservateur	8,400 à 11,600	»	»	»	1
		Chef de dépôt principal	9,100 à 10,400	»	»	»	11
		Chef de dépôt	7,700 à 9,100	»	»	»	»
		Commis-chef	7,700 à 9,100	19	56	4	»
		Dessinateur chef	7,700 à 9,100	6	»	2	»
		Commis principal et commis	4,100 à 7,700	51	150	47	20
		Dessinateur principal et dessinateur	4,700 à 7,700	14	1	16	»
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	52	110	34	17
		Dessinateur expéditionnaire	5,800 à 7,000	5	5	12	»
		Dessinateur traceur	6,100 à 7,000	2	2	6	»
		Premier chef facteur	7,000 à 8,200	»	»	1	»
		Chef facteur principal et chef facteur	5,800 à 7,000	1	1	»	2
		Facteur principal et facteur	5,800 à 6,100	1	5	4	2
		Agréé principal et agréé	5,600 à 6,100	50	168	56	44
		Chef expéditionnaire	6,400 à 7,700	1	»	»	»
		Officier de police principal	5,800 à 7,000	»	»	1	»
		TOTAL.		294	616	246	109
e.		Indemnités pour travaux supplémentaires.					fr. 349,000
f.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions					314,200
g.		Indemnités diverses, intérimis.					324,200
h.		Indemnités de résidence et familiale					866,480
i.		Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)					1,503,000
j.		Traitements de disponibilité					29,000
		A REPORTER.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
204,103,566	162,860,619	48,039,801	6,796,854	
204,103,566	162,860,619	48,039,801	6,796,854	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
204,103,566	162,860,619	48,039,801	6,796,854	
163,839,162	147,380,172	16,458,990	»	ART. 28. — L'augmentation est la conséquence du relèvement des barèmes de salaires, de l'octroi de l'indemnité de vie chère, du relèvement du taux de l'indemnité familiale et des extensions de personnel nécessitées par la réduction des prestations.
367,942,728	310,240,791	64,498,791	6,796,854	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				Dépenses par littéra.		
		GRADES.	Salaires par an	Nombre d'agents				
				litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
			REPORT. . . .	11,696	2,889	37	424	
		Ajusteur (voitures et wagons), bourrelier, ferblantier-lampiste, maçon, menuisier (locomotives et wagons), peintre (locomotives et voitures), tourneur (voitures et wagons)	4,590 à 5,661	»	799	1	»	
		Aide-soudeur, ajusteur (locomotives), appareilleur-gazier, forgeron (voitures et wagons), menuisier (voitures), tourneur (locomotives), garnisseur de voitures	4,745 à 5,890	»	5,755	»	»	
		Huissier, chef classeur	4,750 à 5,800	»	»	1	58	
		Serre-frein et guide des plans	4,100 à 4,850	4,145	»	»	»	
		Chef manœuvre	4,000 à 5,000	»	»	2	344	
		Messenger, classeur	3,500 à 4,500	»	»	1	17	
		Aide-préparateur	4,250 à 5,000	»	»	2	»	
		Chauffeur de machine fixe et chauffeur de locomotive d'atelier.	5,500 à 4,000	»	»	1	82	
		Aide (forgeron et chaudronnier), riveur, peintre de wagons	5,825 à 4,284	»	529	»	»	
		Nettoyeur ambulant	5,750 à 4,500	»	»	»	56	
		Aide électricien	4,745 à 5,890	»	10	»	»	
		Conducteur et convoyeur de charbons et de cendrées	4,500 à 5,661	»	»	»	7	
		Apprenti	1,424 à 4,284	»	58	»	»	
		Manœuvre, chaufferetier, boute-feu	5,566 à 5,825	»	»	»	4,745	
		Lampiste, manœuvres aux dépôts de la commission de réception et du service des essais.	5,566 à 5,978	»	»	50	1,122	
		Veilleur et portier	5,250 à 5,750	»	»	1	142	
		Nettoyeur de locomotives et nettoyeur de voitures	5,215 à 5,519	»	»	»	2,867	
		Aide-messenger	2,500 à 3,250	»	»	»	2	
		TOTAL. . . .		15,844	8,038	96	9,844	
	<i>e.</i>	Indemnités de résidence et familiale.						16,230,000
	<i>f.</i>	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)						25,000,000
		Primes d'économie et de régularité :						
	<i>a.</i>	Pour économie constatée dans la consommation du combustible, des matières de graissage et du gaz d'éclairage fr.						3,385,971
	<i>b.</i>	Pour la conservation des moteurs et-encourager la marche régulière des convois						7,055,057
	<i>c.</i>	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage.						182,298
	<i>d.</i>	Primes de parcours pour les surveillants des voitures						6,000
	<i>e.</i>	Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux						8,609,912
		A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
367,942,728	310,240,791	64,498,791	6,796,854	
19,239,238	5,826,451	13,412,787	»	Art 29. — L'augmentation provient des extensions de personnel participant aux primes et de la majoration de celles-ci en vue de réaliser plus d'économie dans la consommation des matières dont les prix sont en hausse considérable.
387,181,966	316,067,242	77,911,578	6,796,854	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
30	a.	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :			} fr. 313,000,000		
	b.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.					
31	a.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation			} 19,628,000		
	b.	Entretien, réparation et renouvellement du matériel :					
31	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, etc.			} fr. 50,554,376		
	b.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons					
		Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons (y compris une somme de 6,456,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).					
	a.	Main-d'œuvre pour la réparation, etc. du matériel.					
	b.	Fabrication des coupons.					
	c.	Agents en service général.					
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	
		Chef d'atelier	8,600 à 10,000	6	»	»	
		Contre-maitre	6,400 à 8,600	77	»	»	
		Chef marteleur	7,038 à 8,202	4	»	»	
		Surveillant de garage d'automobiles	6,400 à 8,600	»	»	1	
		Chauffeur de voitures	6,752 à 7,058	»	»	7	
		Chauffeur mixte	6,242	»	»	2	
		Brigadier homme de métier	5,550 à 7,500	114	»	»	
		Chef ouvrier	5,508 à 5,661	5	»	»	
		Id.	5,508 à 6,752	89	»	»	
		Id.	5,555 à 6,502	116	»	»	
		Id.	5,049 à 6,044	15	»	»	
		Id.	5,202 à 6,273	47	2	»	
		Id.	4,457 à 4,896	4	»	»	
		Marteleur	5,508 à 6,752	8	»	»	
		Chef monteur	5,451 à 6,752	180	»	»	
		Soudeur	5,202 à 6,426	5	»	»	
		Chauffeur de camions	5,049 à 5,508	»	»	8	
		Ajusteur électricien	4,896 à 6,120	2	»	»	
		A REPORTER.		670	2	18	

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
387,181,966	316,067,242	77,914,578	6,796,854	
332,628,000	207,350,000	125,278,000	»	ART. 30. — L'augmentation est la conséquence de l'extension du trafic et de la hausse du prix des combustibles.
55,554,376	47,000,000	5,854,376	»	ART. 31. — L'augmentation est justifiée par l'accroissement du trafic et la hausse des matières.
775,364,342	570,417,242	211,743,954	6,796,854	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

N ^o	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
			Litt. a	Litt. b	Litt. c		
			REPORT. fr.				
		REPORT.	670	2	18		
52		Chaudronnier en fer et en cuivre (locomotives), fondeur en fer, modelleur, mouleur en fer, forgeron (locomotives), tailleur de limes, graveur	4,896 à 6,120	1,045	1	»	Litt. a. 20,574,262
		Aide soudeur-austeur (locomotives), fondeur en cuivre, forgeron (voitures et wagons), menui- sier (voitures), mouleur en cuivre, premier chauffeur aux fours à remanier, tourneur (locomotives), garnisseur de voitures	4,745 à 5,890	5,519	»	»	Litt. b. 118,809
		Ajusteur (voitures et wagons), appareilleur-fer- blantier, lampiste, maçon, menuisier (locomotives et wagons), peintre (locomotives et voi- tures), préparateur, riveur, tourneur (voitures et wagons), imprimeur, nickeleur, tonnelier et vannier	4,590 à 5,661	1,798	22	»	Litt. c. 7,345,744
		Conducteur de grues et de transbordeurs	4,590 à 5,661	16	»	»	
		Machiniste aux pilons, visiteur de matériel (ate- liers centraux)	4,457 à 5,451	144	»	»	
		Huissier	4,750 à 5,800	»	»	15	
		Bâcheur, cordier, caleur, rebandageur, garnis- seur de coussinets	4,284 à 5,049	159	»	»	
		Messager	5,500 à 4,500	»	»	5	
		Pointeur et magasinier	4,250 à 5,250	»	»	57	
		Chef manœuvre	4,000 à 5,000	»	»	28	
		Machiniste de machines fixes et de machines d'atelier	5,750 à 4,750	»	»	51	
		Chauffeur de machines fixes et de machines d'atelier	5,500 à 4,000	»	»	52	
		Aide (forgeron, chaudronnier, riveur), ébarbeur, empaqueteur, peintre (wagons)	5,825 à 4,284	1,254	»	»	
		Manœuvre	5,566 à 5,825	»	1	1,645	
		Veilleur et portier	5,250 à 5,750	»	»	70	
		Second chauffeur aux fours à remanier, aide- marqueur	4,457 à 5,049	21	»	»	
		Ouvrier aux machines-outils, peintre de four- gons, noyauteur	4,157 à 5,452	865	»	»	
		Apprenti	1,924 à 4,284	103	»	»	
		TOTAL.		9,532	26	1,917	
	d.	Indemnités de résidence et familiale					6,070,000
	e.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire).					6,436,000
				A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
775,364,342	570,417,242	211,743,954	6,796,884	
40,344,815	45,429,414	»	5,084,599	ART. 32. — La réduction de crédit provient de la mise à charge du Budget extraordinaire des rémunérations du personnel qui sera affecté en 1924 à la réparation du matériel endommagé pendant la guerre.
815,709,157	615,846,656	211,743,954	11,881,483	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. fr.		
		QUATRIÈME SECTION. TRANSPORTS.					
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 16,716,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :					
a.		Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux.					
b.		Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises.					
c.		Trafic. Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.	
GRADES.			Litt. a	Litt. b	Litt. c		
		Administrateur	18,800 à 22,000	1	»	»	
		Inspecteur général	18,800 à 22,000	1	»	»	
		Directeur d'administration	16,200 à 18,800	3	»	»	
		Directeur de l'office de Paris	15,600 à 16,200	1	»	»	
		Inspecteur de direction	12,500 à 16,900	10	»	»	
		Directeur de service	12,500 à 16,200	»	»	11	
		Inspecteur	10,400 à 13,000	6	»	»	
		Chef de division, chef de bureau	9,800 à 13,000	29	»	»	
		Chef de bureau principal	10,400 à 13,000	»	»	11	
		Contrôleur principal	10,400 à 13,000	»	11	»	
		Chef de bureau (marchandises)	9,100 à 11,000	»	»	57	
		Contrôleur	7,700 à 11,000	2	52	»	Litt. a 2,947,043
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	43	»	49	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	47	224	111	
		Chef de station principal	9,800 à 12,500	»	»	21	Litt. b 35,746,400
		Chef de station de 1 ^{re} classe	9,100 à 11,000	»	»	38	
		Chef de station de 2 ^e classe	7,700 à 9,800	»	»	90	Litt. c 43,296,070
		Chef de station de 3 ^e classe	6,300 à 8,400	»	»	235	
		Chef de station de 4 ^e classe	4,700 à 7,100	»	»	419	
		Receveur	6,300 à 9,100	»	»	23	
		Commissaire de surveillance principal	10,400 à 15,000	»	»	1	
		Commissaire de surveillance	7,700 à 11,000	»	»	1	
		Sous-commissaire de surveillance	7,000 à 8,400	»	»	4	
		Commis principal et commis	4,100 à 7,700	70	183	1,054	
		Commis d'ordre	3,800 à 7,000	79	542	893	
		Premier chef-garde	7,000 à 8,200	5	56	2	
		Premier chef-facteur de station	7,000 à 8,200	2	»	9	
		Chef-garde principal et chef-garde	3,300 à 7,000	»	2,778	»	
		Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	5,800 à 7,000	»	»	141	
		Facteur de station principal et facteur de sta- tion	3,800 à 6,100	»	»	419	
		Officier de police principal et officier de police	3,800 à 7,000	»	»	108	
		Garde	3,800 à 3,300	»	2,087	»	
		Agréé principal et agréé	3,600 à 6,100	31	»	4,448	
		Distributeur de coupons	3,800 à 4,300	»	»	6	
		Chef de halte	4,300 à 6,300	»	»	282	
		TOTAL.		334	3,015	8,414	

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
815,709,157	615,846,656	211,743,954	11,881,453	
111,930,348	82,340,500	29,609,848	»	ART. 33. — L'augmentation est justifiée par des extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic et la réduction des prestations, ainsi que par l'octroi d'une indemnité de vie chère et le relevement du taux de l'indemnité familiale.
927,639,505	698,187,156	241,353,802	11,881,453	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT.	fr.
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires	fr.	150,000	
e.		Frais de déplacement de tournées, voyages et mission		364,200	
f.		Indemnités, intérim, découchers des gardes, etc.		2,137,035	
g.		Indemnités de résidence et familiale		8,454,000	
h.		Dépenses de la Commission des voies navigables et Commission de trafic international		35,000	
i.		Traitements de disponibilité		104,000	
j.		Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire</i>)		16,716,000	
		Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux (<i>y compris une somme de 14.889,592 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>):			
a.		Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.			
b.		Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc.; portiers, gardiens, veilleurs, etc.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
				Litt. a Litt. b	
		Garde temporaire	5,480	» 825	
		Huissier, chef classeur, classeur, messenger, aide-messenger, aide-classeur	2,500 à 5,800	» 101	
		Surveillant	5,350 à 6,400	» 153	
		Chef récoleur	4,284 à 5,202	» 11	
34		Chef manœuvre, freineur dirigeant, chef cabestanier	4,131 à 5,202	» 900	
		Chef chargeur, chef emballeur	5,978 à 5,202	446 »	
		Chef nettoyeur	5,978 à 5,202	» 1	
		Récoleur, garde salle et annotateur	5,319 à 4,590	» 1,042	
		Peseur	3,319 à 4,590	128 »	Litt. a . fr. 27,565,328
		Manœuvre, freineur, cabestanier	5,672 à 4,457	» 5,154	
		Conducteur	5,672 à 4,457	» 199	Litt. b . 34,214,762
		Chargeur, transbordeur, emballeur	5,566 à 4,151	5,173 »	
		Veilleur, nettoyeur, gardien, portier, classeur de coupons	5,215 à 3,319	» 450	
		Écureuse, garde-latrines	6,90 par jour	» 188	
		Porteur d'avis	918 à 2,020	» 549	
		Porteur d'express	1,469 à 2,020	» 15	
		Aide-chargeur	2,111	» 4	
		Distributeur et distributrice de coupons	219 à 2,111	» 165	
		TOTAL	5,747	7,526	
e.		Indemnités de résidence et familiale			7,725,461
d.		Camionnage et manœuvres par chevaux			1,700,000
e.		Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire</i>)			14,889,592
		Primes de régularité :			
35	a.	Pour encourager la marche régulière des convois	fr.	2,500,000	
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports		50,000	
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
927,659,303	698,187,156	241,353,802	11,881,453	
86,095,143	60,239,619	25,855,524	»	ART. 34. — L'augmentation est due aux extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic et par la réduction des prestations, au relèvement des barèmes de salaires, à l'octroi d'une indemnité de vie chère et à la majoration du taux de l'indemnité familiale.
2,550,000	1,750,000	800,000	»	ART. 35. — L'augmentation résulte des extensions de personnel par suite de la réduction des prestations et l'organisation de trains nouveaux.
1,016,304,648	760,176,775	268,009,326	11,881,453	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . . . fr.																																																																																												
		Frais d'exploitation :																																																																																															
36	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc.	fr.	17,370,000																																																																																													
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. ; nettoyage des glaces, cuivres, etc., des stations		8,638,360																																																																																													
	c.	Redevances pour l'usage des stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies		300,000																																																																																													
		Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus :																																																																																															
37	a.	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu	fr.	6,990,000																																																																																													
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres		10,000																																																																																													
38		Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons																																																																																															
CINQUIÈME SECTION.																																																																																																	
PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.																																																																																																	
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 995,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																																																																																																	
a.		Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc.																																																																																															
b.		Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations.																																																																																															
c.		Dépôt du timbre.																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitements annuels.</th> <th colspan="3">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par littera.</th> </tr> <tr> <th>litt. a</th> <th>litt. b</th> <th>litt. c</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur d'administration</td> <td>16,200 à 18,800</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="4">Litt. a. 2,710,189</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de direction</td> <td>12,500 à 16,200</td> <td>7</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>10,400 à 15,000</td> <td>25</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur principal</td> <td>10,400 à 15,000</td> <td>»</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau principal</td> <td>10,400 à 12,500</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. b. 3,006,269</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur</td> <td>7,700 à 11,000</td> <td>»</td> <td>26</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Receveur chef</td> <td>8,400 à 11,000</td> <td>»</td> <td>19</td> <td>»</td> <td rowspan="3">Litt. c. 46,242</td> </tr> <tr> <td>Conservateur</td> <td>8,400 à 11,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau</td> <td>8,400 à 10,400</td> <td>54</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Commis chef</td> <td>7,700 à 9,100</td> <td>49</td> <td>3</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Receveur</td> <td>6,500 à 9,100</td> <td>»</td> <td>45</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>4,100 à 7,700</td> <td>144</td> <td>104</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>5,800 à 7,100</td> <td>24</td> <td>25</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agréé</td> <td>5,600 à 6,100</td> <td>123</td> <td>26</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>503</td> <td>528</td> <td>7</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.	litt. a	litt. b	litt. c	Directeur d'administration	16,200 à 18,800	1	»	»	Litt. a. 2,710,189	Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	7	»	»	Chef de division	10,400 à 15,000	25	»	»	Contrôleur principal	10,400 à 15,000	»	7	»	Chef de bureau principal	10,400 à 12,500	»	5	»	Litt. b. 3,006,269	Contrôleur	7,700 à 11,000	»	26	»	Receveur chef	8,400 à 11,000	»	19	»	Litt. c. 46,242	Conservateur	8,400 à 11,000	»	»	1	Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	54	»	»	Commis chef	7,700 à 9,100	49	3	1		Receveur	6,500 à 9,100	»	45	»		Commis	4,100 à 7,700	144	104	2		Commis d'ordre	5,800 à 7,100	24	25	2		Agréé	5,600 à 6,100	123	26	1			TOTAL	503	528	7	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.					Dépenses par littera.																																																																																										
		litt. a	litt. b	litt. c																																																																																													
Directeur d'administration	16,200 à 18,800	1	»	»	Litt. a. 2,710,189																																																																																												
Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	7	»	»																																																																																													
Chef de division	10,400 à 15,000	25	»	»																																																																																													
Contrôleur principal	10,400 à 15,000	»	7	»																																																																																													
Chef de bureau principal	10,400 à 12,500	»	5	»	Litt. b. 3,006,269																																																																																												
Contrôleur	7,700 à 11,000	»	26	»																																																																																													
Receveur chef	8,400 à 11,000	»	19	»	Litt. c. 46,242																																																																																												
Conservateur	8,400 à 11,000	»	»	1																																																																																													
Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	54	»	»																																																																																													
Commis chef	7,700 à 9,100	49	3	1																																																																																													
Receveur	6,500 à 9,100	»	45	»																																																																																													
Commis	4,100 à 7,700	144	104	2																																																																																													
Commis d'ordre	5,800 à 7,100	24	25	2																																																																																													
Agréé	5,600 à 6,100	123	26	1																																																																																													
	TOTAL	503	528	7																																																																																													
A REPORTER. . . . fr.																																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,016,304,648	760,176,775	268,009,326	41,884,453	
26,308,360	12,300,000	14,008,360	»	ART. 36. — L'augmentation est justifiée par l'accroissement du trafic et la hausse du prix des matières.
7,000,000	11,800,000	»	4,800,000	ART. 37. — La réduction est justifiée par le fait que la reprise par l'Etat de la responsabilité en matière de transport n'a pas entraîné des charges aussi élevées que celles qui avaient été prévues.
10,000	10,000	»	»	
7,665,500	6,304,000	1,361,500	»	ART. 39. — L'augmentation est due aux extensions de personnel nécessitées par la réduction des prestations, à l'octroi d'une indemnité de vie chère et au relèvement du taux de l'indemnité familiale.
1,057,288,508	790,590,775	283,379,186	16,681,453	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . fr.	
	d.	Indemnités pour travaux supplémentaires.	fr.	245,000	
	e.	Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions		98,800	
	f.	Indemnités, intérim, etc.		43,000	
	g.	Indemnités de résidence et familiale		505,000	
	h.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire</i>)		995,000	
	i.	Traitements de disponibilité		16,000	
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers (<i>y compris une somme de 198,700 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>) :			
	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écoreuses.			
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
				Litt. a Litt. b	
		Huissier, messenger, chef classeur, classeur et aide classeur	3,500 à 5,800	52 »	
		Aide-classeur provisoire	2,500 à 5,250	22 »	
		Brigadier nettoyeur	4,500	1 »	
		Nettoyeur définitif	3,566 à 3,672	4 »	
		Nettoyeur provisoire	5,566 à 5,672	4 »	Litt. a . . . 699,800
		Concierge écoreuse	1,836	4 »	Litt. b . . . 85,600
		Écoreuse	1,836	17 »	
		Agent temporaire	3,060	94 »	
		Chef ouvrier (dépôt du timbre).	4,230 à 4,750	» 3	
		Ouvrier (dépôt du timbre)	3,215 à 4,131	» 17	
		TOTAL.		198 20	
	c.	Indemnités de résidence et familiale			86,300
	d.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire</i>).			198,700
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

40

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,057,288,508	790,590,775	283,379,186	16,681,453	
1,070,400	1,102,000	»	31,600	ART. 40. — La réduction du crédit est la conséquence de la transformation ou de la suppression de certains emplois temporaires.
1,058,358,908	791,692,775	283 379,186	16,713,053	
AUGMENTATION. . fr.		266,666,133		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																							
CHAPITRE III.																																																									
Administration des Transports par Eaux Intérieures.																																																									
SECTION I^{re}.																																																									
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																									
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 75,750 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																																																									
a.	Haute surveillance, service général, approvisionnement d'imprimés, etc.																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">GRADES.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 25%;">Dépenses par littéra.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur d'administration</td> <td>16,200 à 18,800</td> <td>1</td> <td rowspan="17" style="vertical-align: middle; text-align: center;">Litt. a. 442,210</td> </tr> <tr> <td>Directeur de service</td> <td>12,300 à 16,200</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>9,800 à 11,000</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td>10,400 à 15,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau</td> <td>8,400 à 10,400</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Commis-chef</td> <td>7,700 à 9,100</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>4,100 à 7,100</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>3,800 à 7,000</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Agréé</td> <td>3,600 à 6,600</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td>3,800 à 7,000</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de service</td> <td>12,300 à 16,200</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>6,500 à 10,400</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Dessinateur</td> <td>4,700 à 7,100</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Contre maître</td> <td>3,500</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Provisoires</td> <td>3,600</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">67</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.	Directeur d'administration	16,200 à 18,800	1	Litt. a. 442,210	Directeur de service	12,300 à 16,200	2	Chef de bureau	9,800 à 11,000	7	Inspecteur	10,400 à 15,000	1	Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	5	Commis-chef	7,700 à 9,100	2	Commis	4,100 à 7,100	14	Commis d'ordre	3,800 à 7,000	15	Agréé	3,600 à 6,600	5	Dactylographe	3,800 à 7,000	9	Ingénieur en chef directeur de service	12,300 à 16,200	1	Ingénieur	6,500 à 10,400	2	Dessinateur	4,700 à 7,100	1	Contre maître	3,500	1	Provisoires	3,600	7	TOTAL		67
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.																																																						
Directeur d'administration	16,200 à 18,800	1	Litt. a. 442,210																																																						
Directeur de service	12,300 à 16,200	2																																																							
Chef de bureau	9,800 à 11,000	7																																																							
Inspecteur	10,400 à 15,000	1																																																							
Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	5																																																							
Commis-chef	7,700 à 9,100	2																																																							
Commis	4,100 à 7,100	14																																																							
Commis d'ordre	3,800 à 7,000	15																																																							
Agréé	3,600 à 6,600	5																																																							
Dactylographe	3,800 à 7,000	9																																																							
Ingénieur en chef directeur de service	12,300 à 16,200	1																																																							
Ingénieur	6,500 à 10,400	2																																																							
Dessinateur	4,700 à 7,100	1																																																							
Contre maître	3,500	1																																																							
Provisoires	3,600	7																																																							
TOTAL		67																																																							
	b.	Indemnité de résidence		33,050																																																					
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires		20,000																																																					
	d.	Indemnités de déplacements, tournées, voyages et missions		25,000																																																					
	e.	Indemnité familiale		6,090																																																					
	f.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire)		75,750																																																					
Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. (y compris une somme de 15,200 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																																																									
42	a.	Traitements, etc. fr.		33,962																																																					
	b.	Indemnité de résidence		6,400																																																					
	c.	Indemnité familiale		1,005																																																					
	d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)		13,200																																																					
43	»	Éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux services de l'Administration centrale. Achat et réparation de meubles, etc																																																							
44	»	Imprimés, tarifs, coupons de remorquage, fournitures de bureau, etc.																																																							
A REPORTER				fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
602,100	465,700	136,400	»	ART. 41 et 42 — L'accroissement provient des augmentations de traitements accordées en 1920, de l'octroi des indemnités familiales et de vie chère.
74,567	40,600	33,967	»	
20,000	30,000	»	10,000	ART. 43. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
200,000	100,000	100,000	»	ART. 44 — Augmentation résultant de la hausse des prix des papiers, imprimés, etc.
896,667	636,300	270,367	10,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		DEUXIÈME SECTION.			
		EXPLOITATION.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 76,050 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents	Dépenses par littéra.
45		Commandant de région	9,800 à 11,000	2	Litt. a. 379,727
		Inspecteur de région	9,100	4	
		Sous-inspecteur de région	7,700	4	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	2	
		Commis	4,100 à 7,100	12	
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	5	
		Agréé	5,600 à 6,600	14	
		Dactylographe	5,800 à 7,000	5	
		Employé, provisoire	5,200 à 4,000	40	
		Chef de port.	6,300	2	
		TOTAL.		90	
	b.	Indemnité de résidence			33,800
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires.			2,000
	d.	Frais de déplacements, tournées, voyages et missions			15,000
	e.	Indemnité familiale			8,100
	f.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire).			76,050
		Rémunérations des agents commissionnés et des ouvriers (y compris une somme de 200,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
46	a.	Salaires et indemnités fr.			6,307,000
	b.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire).			200,000
	c.	Primes de toutes natures			503,000
47	»	Avaries, accidents, primes d'assurances			
48	»	Traction chevaline			
49	»	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents du service, et pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et de personnes étrangères au service de l'État			
50	»	Location d'allèges et frais accessoires pour le transport des bases alliées vers le Rhin et pour les transports pour compte d'autres départements ou administrations publiques.			
51	»	Bureau du service de remorquage gratuit Anvers-Dordrecht ; licences, enregistrement et immatriculation des bateaux, bureaux de tours, etc.			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,667	636,300	270,367	10,000	
514,977	625,000	»	110,023	ART. 45. — La diminution provient de la réduction du personnel.
7,010,000	6,825,000	185,000	»	ART. 46. — Augmentation due au relèvement des traitements et à l'octroi des indemnités familiales et de vie chère.
300,000	200,000	100,000	»	ART. 47. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
5,000	600,000	»	595,000	ART. 48. — La diminution est due à la suppression quasi totale de ce service.
7,000	12,000	»	5,000	ART. 49. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1921.
10,000,000	9,500,000	500,000	»	ART. 50. — L'augmentation est due à une plus grande intensité du trafic des transports pour les régions dévastées.
360,000	360,000	»	»	
19,093,644	18,758,300	1,055,367	720,023	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES			
					REPORT. . . . fr.
		TROISIÈME SECTION.			
		TRACTION ET MATÉRIEL.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 75,430 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Chef de section.	5,200 à 9,100	2	Litt. a. . . . 268,068
		Chef d'atelier	8,600 à 9,500	2	
		Contre-maître	7,400	5	
		Brigadier.	5,550	12	
52		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	3	
		Commis	4,100 à 7,100	4	
		Commis d'ordre	3,800 à 7,000	3	
		Agréé	3,600 à 6,600	6	
		Dessinateur	4,700 à 7,700	3	
		Dactylographe	3,800 à 7,000	3	
		Provisoires	3,200 à 4,000	15	
		TOTAL. . . .		58	
	b.	Indemnité de résidence.			31,490
	c.	Indemnité familiale			7,250
	d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)			75,430
	a.	Rémunérations, indemnités et primes des agents commissionnés et des ouvriers (y compris une somme de 688,500 francs pour indemnité mobile de vie chère). fr.			1,967,500
53	b.	Indemnité de résidence			225,000
	c.	Indemnité familiale			67,500
	d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)			688,500
»	»	Primes de toutes natures (pour mémoire)			
54	»	Combustibles, huiles de graissage, essences, objets de consommation divers			
55	»	Réparations et entretiens courants			
					A REPORTER. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
49,093,644	48,758,300	4,055,367	720,023	
382,238	426,000	256,238	»	ART. 52. — L'augmentation est due aux extensions de personnel, à des augmentations de traitements et à l'octroi des indemnités de vie chère, etc.
2,948,500	1 825,000	1 123,500	»	ART. 53. — La majoration est due à l'augmentation des salaires du personnel ouvrier, à l'octroi des indemnités de vie chère, etc.
»	65,000	»	65,000	ART. 54 (ancien). — Le crédit est réparti entre d'autres articles
9,000,000	8,200,000	800,000	»	ART. 54. — L'augmentation est due à la hausse des combustibles et des matières de consommation.
4,250,000	2,000,000	»	750,000	ART. 55. — La diminution est due à une amélioration du matériel, consécutive aux réparations effectuées en 1920.
32,674,382	30,974,300	3,235,105	4,535,023	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
56	•	Location de remorqueurs et d'allèges			
57	•	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux différents services d'exécution, mobilier, etc.			
QUATRIÈME SECTION.					
CONTRÔLE DES RECETTES ET DÉPENSES.					
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 21,600 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par li-tera.
		Inspecteur de région	9,100	1	} Litt. a. . . . 107,891
		Sous-inspecteur de région	7,700	3	
		Commis-chef	7,700	1	
		Commis	4,100 à 7,000	4	
		Aggrégés et temporaires	3,400	15	
		Commis d'ordre	5,700 à 7,000	5	
		Total.		27	
	b.	Indemnité de résidence. fr. 9,600			
	c.	Indemnité familiale. 2,400			
	d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.) 21,600			
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
32,674,382	30,974,300	3,235,105	1,535,023	
800,000	800,000	»	»	
50,000	200,000	»	150,000	ART. 57. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
141,491	171,000	»	29,509	ART. 58. — La diminution provient de modifications apportées dans la composition du personnel.
33,665,873	32,145,300	3,235,105	1,714,532	
AUGMENTATION. . . fr.		1,520,573		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE IV.		
		Büce des services de l'électricité.		
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 163,500 francs pour indemnité mobile de vie chère) :		
a.		Traitements.		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.
				Dépenses par littera.
		Directeur général	18,800 à 22,000	1
		Inspecteur général	18,800 à 22,000	1
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	12,500 à 16,200	1
		Ingénieur en chef, directeur de service	12,500 à 16,200	3
		Ingénieur principal	10,400 à 15,600	2
		Ingénieur	6,500 à 10,400	17
		Directeur de service des essais électriques	12,500 à 16,200	1
		Chef de section	5,200 à 9,100	1
		Inspecteur	10,400 à 15,000	1
		Contrôleur	7,700 à 11,000	1
		Chef de division et Chef de bureau	9,100 à 15,000	4
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	1
		Commis-chef, dessinateur-chef	7,700 à 9,100	4
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 10,400	1
		Commis	4,100 à 7,100	14
		Dessinateur	4,700 à 7,100	12
		Dessinateur expéditionnaire	5,800 à 7,000	9
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	42
		Dactylographe	5,800 à 7,000	17
		Agréé	5,600 à 6,600	17
		TOTAL		150
				Litt. " 885,800
b.		Indemnités pour travaux supplémentaires et indemnités diverses		30,000
c.		Frais de déplacements, de tournées, voyages et missions		65,100
d.		Indemnités, intérim, récompenses, etc.		12,000
e.		Indemnité de résidence		72,600
f.		Primes de recettes. — Ligne vicinale Mons-Boussu		8,200
g.		Indemnité familiale		21,200
h.		Indemnité de vie chère (Charge temporaire)		163,500
i.		Disponibilités illimitées (pour mémoire).		
j.		Indemnité technique		56,000
				A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,314,400	886,000	428,400	»	ART. 59. — L'augmentation est la conséquence des extensions de personnel, de l'allocation de l'indemnité de vie chère, de l'augmentation de l'indemnité familiale, etc.
1,314,400	886,000	428,400	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1 314,400	886,000	428,400	»	
6,646,000	4,300 000	2,346 000	»	ART. 60. — L'augmentation résulte du relèvement des salaires, des extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du nombre des installations électriques, de l'instauration de la journée de 8 heures, de l'octroi des indemnités familiale et de vie chère, de l'établissement d'usines de compression de gaz, etc.
7.960,400	5,186,000	2,774,400	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,960,400	5,186,000	2,774,400	»	
160,000	140,750	19,250	»	ART. 61. — L'augmentation de la dépense est corrélative aux extensions de personnel et à la hausse du prix des matières.
12,876,500	8,797,500	4,079,000	»	ART. 62. — L'augmentation se justifie par l'accroissement notable du nombre des installations électriques, la majoration du prix de l'électricité et du gaz de ville, et l'augmentation du nombre des postes de compression de gaz par suite des extensions du matériel équipé à l'éclairage au gaz.
20,996,900	14,124,250	6,872,650	»	
AUGMENTATION. . . fr		6,872,650		
»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.						
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
		Directeur général	18,800 à 22,000	1	»	»	»	
		Inspecteur général	18,800 à 22,000	1	»	»	»	
		Directeur d'administration	16,200 à 18,800	1	»	»	»	
		Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	2	»	»	»	
		Directeur de service	12,500 à 16,200	»	1	1	»	
		Conseiller nautique	11,600 à 15,000	1	»	»	»	
		Conseiller juridique	9,800 à 15,000	1	»	»	»	
		Inspecteur	10,400 à 15,000	1	»	2	»	
		Chef de division	10,400 à 15,000	4	»	»	»	
		Chef de bureau principal	10,400 à 12,500	»	»	1	»	
		Chef de bureau	9,800 à 11 000	4	1	1	»	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	6	1	4	»	
		Commis-chef	7,700 à 9,400	4	2	2	»	
		Commis principal	7,400 à 7,700	»	2	4	»	
		Commis	4,100 à 7,100	35	5	20	»	
		Dessinateur	4,700 à 7,100	1	»	1	»	
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	15	2	2	»	
		Expéditionnaire	5,800 à 7,000	1	»	»	»	
		Dactylographe	5,800 à 7,000	7	1	5	»	
		Commissaire maritime	6,500 à 15,000	»	»	12	»	
		Receveur des droits maritimes	4,700 à 11,600	»	»	4	»	
		Receveur de passage d'eau	4,600 à 7,100	»	2	»	»	
		Receveur auxiliaire	4,500 à 6,100	»	5	»	»	
		Receveur de coupons	5,700 à 5,200	»	8	»	»	
		Agent de la police maritime	4,500 à 6,100	»	»	17	»	
		Chef de dépôt principal	9,100 à 10,400	»	1	»	»	
		Chef de dépôt	7,700 à 9,100	»	»	1	»	
		Agent-payeur	2,600	»	»	1	»	
		Encaisseur principal	6,500 à 7,000	»	»	2	»	
		Directeur d'école de navigation	9,800 à 15,000	»	»	2	»	
		Professeur	2,200 à 9,600	»	»	5	»	Litt. a.
		Chargé de cours	760 à 5 300	»	»	12	»	595,000
		Premier instituteur	6,700 à 7,100	»	»	»	1	
		Instituteur	5,700 à 6,500	»	»	»	1	
		Commandant	9,700 à 15,700	1	11	»	1	Litt. b.
		Premier lieutenant	8,900 à 10,500	»	8	»	2	3,714,200
		Lieutenant	6,200 à 9,700	»	12	»	1	
		Aumônier	6,000	»	»	»	2	
		Médecin	11,520	»	»	»	1	Litt. c.
		Maître	5,500 à 5,800	»	11	»	2	2,206,900
		Contremaître (charpentier, voilier, etc.)	5,200 à 5,500	»	55	»	8	
		Matelot-rameur	5,700 à 5,200	»	»	6	»	Litt. d.
		Matelot	4,900 à 5,200	»	179	55	10	305,000
		Matelot	5,700 à 5,200	»	55	»	»	
		Chef pilote	6,500 à 9,800	»	»	11	»	
		Patron	5,500 à 7,900	»	10	19	»	
		Patron-mesureur (Anvers)	5,500 à 7,100	»	»	22	»	
		Patron-mesureur (autres stations)	4,500 à 7,100	»	»	7	»	
		Second	4,600 à 6,500	»	12	10	»	
		Chef-garde de phare	4,500 à 6,100	»	»	4	»	
		Gardien de phare	5,400 à 4,500	»	»	9	»	
		Garde-fanal	2,100 à 4,500	»	»	5	»	
		Signaleur de marée	5,500 à 6,100	»	»	2	»	
		Aide-signalteur de marées	5,500 à 4,600	»	»	5	»	
		Préposé au sauvetage	950 à 1,200	»	»	6	»	
		Patron sauveteur	500	»	»	5	»	
		Contremaître sauveteur	400 à 475	»	»	5	»	
		Matelot sauveteur	300 à 575	»	»	48	»	
		A REPORTER		84	558	294	58	

A REPORTER. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,081,100	8,643,666	1,407,434	»	ART. 68. — L'augmentation résulte des mesures d'ordre général dans les rétributions du personnel.
10,081,100	8,643,666	1,407,434	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.	
			Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d		
		REPORT. . . . fr.						
		<i>Personnel technique.</i>	REPORT . . .	84	538	294	58	
		Ingénieur en chef, directeur de service . . .	12,500 à 16,200	»	»	1	»	
		Ingénieur principal	10,400 à 15,600	»	»	1	»	
		Ingénieur	6,500 à 10,400	»	»	5	»	
		Élève ingénieur	6,300	»	»	3	»	
		Conducteur mécanicien	8,900 à 11,200	»	»	2	»	
		Conducteur charpentier	7,000 à 9,600	»	»	2	»	
		Sous-conducteur charpentier	5,500 à 6,500	»	»	1	»	
		Mécanicien-chef	7,000 à 10,500	»	16	9	2	
		Machiniste	5,800 à 7,000	»	25	18	2	
		Machiniste électricien	5,800 à 6,700	»	1	»	»	
		Machiniste adjoint	4,500 à 6,100	»	27	15	»	
		Contremaître chauffeur	5,200 à 5,500	»	45	19	2	
		Chauffeur	4,900 à 5,200	»	200	35	8	
		Chauffeur	5,700 à 5,200	»	18	19	»	
		TOTAL		84	688	424	52	
e.		Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés ; indemnités, jetons de présence et frais aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques. Conseil supérieur de la Marine, etc. fr.						160,000
f.		Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'État						30,000
g.		Indemnités d'embarquement, vivres en nature						702,000
h.		Indemnités pour travaux supplémentaires, coopération, position exceptionnelle, intérim, compensation, etc.						178,000
i.		Indemnité de résidence.						560,000
j.		Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)						1,320,000
k.		Indemnité familiale						250,000
l.		Disponibilités illimitées.						30,000
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc. des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, indemnités à des agents non salariés (<i>y compris une somme de 530,000 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>) :						
a.		Huissiers, messagers et gens de service ;						
b.		Lamaneurs, stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires ;						
c.		Ouvriers.						
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
10,051,100	8,643,666	1,407,434	»	
10,051,100	8,643,666	1,407,434	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	
		REPORT. . . . fr.					
64		Huissier-messenger	4,750 à 5,800	8	»	»	
		Messenger	3,500 à 4,500	6	»	»	
		Aide-messenger	2,500 à 3,250	5	»	»	
		Concierge	2,700	1	»	»	
		Feutier	M. 270 à 312	1	»	»	
		Écureuse	J. 6	7	»	»	
		Gardien de feu	A. 1,270 à 3,400	»	25	»	
		Gardien	M. 270 à 291	»	11	»	
		Chef d'atelier	585 à 685	»	»	1	
		Contremaître	445 à 608	»	»	9	
		Chef lamaneur	554 à 575	»	1	»	
		Sous-chef lamaneur	291 à 555	»	1	»	
		Lamaneur	270 à 555	»	11	»	Litt. a. 98,050
		Stewardess	291 à 555	»	11	»	Litt. b. 650,300
		Brigadier	595 à 479	»	5	»	Litt. c. 1,265,100
		Agent provisoire ou temporaire	207 à 408	»	98	»	
		Agent provisoire ou temporaire	J. 8 à 10,50	»	52	»	
		Portier-passeur d'eau	M. 270 à 291	»	»	1	
		Machiniste d'atelier	512 à 595	»	»	1	
		Visiteur de moteurs	575 à 470	»	»	6	
		Contremaître électricien	595 à 558	»	»	1	
		Manœuvre	291 à 555	»	»	98	
		Nettoyeur d'embarcadère	270 à 291	»	»	2	
		Nettoyeur de chaudière	90 à 120	»	»	8	
		Chef ouvrier	J. 17,50 à 22,00	»	»	37	
		Homme de métier	14,50 à 20,00	»	»	87	
	Aide et apprenti	8,40 à 11,00	»	»	5		
		TOTAL . . .		26	198	254	
	d.	Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, coopération, etc.					40,000
	e.	Indemnité de résidence					183,000
	f.	Indemnité familiale					109,000
	g.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)					530,000
A REPORTER. . . . fr							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
10,051,400	8,643,666	1,407,434	»	
2,875,450	2,005,270	870,180	»	ART. 64. — L'augmentation se justifie par le relèvement des taux des salaires, l'octroi d'indemnités familiale et de vie chère, etc.
12,926,850	10,648,936	2,277,614	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote (y compris une somme de 1,057,900 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
65	a.	Patron-pilote	6,400 à 9,000	23	Litt. a. . . 5,356,200
		Patron-canotier	3,400 à 4,800	10	
		Pilote	5,600 à 8,000	300	
		Pilote-auxiliaire	4,700 à 5,300	61	
		Élève-pilote	3,400 à 4,500	136	
		Matelot-canotier	3,000 à 4,300	60	
		TOTAL		592	
	b.	Frais de déplacements, indemnités, position exceptionnelle, etc.			250,000
	c.	Indemnité de vie chère (<i>Charge temporaire.</i>)			1,057,900
	d.	Indemnité familiale			365,000
	e.	Indemnité de résidence			529,000
	f.	Disponibilités illimitées.			20,000
	a.	Remises, indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine; primes d'arrestations, vacations aux sauveteurs (<i>crédit non limitatif</i>) :			
		GRADES.		Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
66		Patron pilote	Il leur est alloué outre un traitement fixe un tantième pour cent sur la perception des droits	23	Litt. a. . . 5,356,200
		Patron canotier		10	
		Pilote		300	
		Pilote auxiliaire		61	
		Élève-pilote		136	
		Matelot-canotier		60	
		TOTAL		592	
	b.	Exercices et primes de sauvetage, droits de permanences, primes d'arrestations, etc.			150,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,916,550	10,648,936	2,277,614	»	
7,578,400	»	7,578,400	»	<p>Arr. 65 et 66. — Un traitement fixé a été alloué aux pilotes, mais le taux de répartition des remises a été réduit.</p> <p>Il a été tenu compte dans l'établissement des sommes revenant au personnel de Flessingue, de la perte sur le change par suite du taux élevé du florin.</p> <p>Sur l'ensemble des deux articles 65 et 66 la différence entre les sommes portées aux budgets de 1920 et de 1921, accuse une charge nouvelle de 2,674,800 francs qui résulte du relèvement des émoluments accordés aux agents qui étaient antérieurement rétribués exclusivement au moyen de remises.</p>
3,506,200	10,409,500	»	4,903,300	
26,010,850	21,058,436	9,833,714	4,903,300	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
			REPORT. . . . fr.																																							
67	a.	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche : Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousses de la pêche maritime fr.	1,083,000																																							
	b.	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité	16,000																																							
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses	501,800																																							
		Traction et matériel :																																								
68	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr.	13,971,700																																							
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, etc	3,177,200																																							
	c.	Quote-part de la Belgique : 1° dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel; 2° dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord.	83,000																																							
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impression, annonces, frais divers des écoles de navigation	130,000																																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																																								
CHAPITRE VI.																																										
Postes, télégraphes et téléphones.																																										
SECTION 1 ^{re} .																																										
SERVICES COMMUNS.																																										
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 25,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																																										
69	a.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>Traitements annuels.</th> <th>Nombre d'agents.</th> <th>Dépenses par littéra.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur de service</td> <td>12,500 à 16,200</td> <td>1</td> <td rowspan="10">Litt. a. 249,400</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau principal</td> <td>10,400 à 15,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>9,800 à 11,000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Conservateur</td> <td>8,400 à 11,600</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commis-chef</td> <td>7,700 à 9,100</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Chef d'atelier</td> <td>7,800 à 9,500</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>4,100 à 7,100</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>5,800 à 7,000</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Agréé</td> <td>5,600 à 6,600</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Contremaître</td> <td>6,400 à 8,600</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL.</td> <td>47</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.	Directeur de service	12,500 à 16,200	1	Litt. a. 249,400	Chef de bureau principal	10,400 à 15,000	1	Chef de bureau	9,800 à 11,000	2	Conservateur	8,400 à 11,600	1	Commis-chef	7,700 à 9,100	6	Chef d'atelier	7,800 à 9,500	1	Commis	4,100 à 7,100	12	Commis d'ordre	5,800 à 7,000	14	Agréé	5,600 à 6,600	6	Contremaître	6,400 à 8,600	3	TOTAL.		47		
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.																																							
Directeur de service	12,500 à 16,200	1	Litt. a. 249,400																																							
Chef de bureau principal	10,400 à 15,000	1																																								
Chef de bureau	9,800 à 11,000	2																																								
Conservateur	8,400 à 11,600	1																																								
Commis-chef	7,700 à 9,100	6																																								
Chef d'atelier	7,800 à 9,500	1																																								
Commis	4,100 à 7,100	12																																								
Commis d'ordre	5,800 à 7,000	14																																								
Agréé	5,600 à 6,600	6																																								
Contremaître	6,400 à 8,600	3																																								
TOTAL.		47																																								
	b.	Indemnités de résidence et familiale	18,000																																							
	c.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)	25,000																																							
		A REPORTER. . . . fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
26,010,850	21,058,436	9,853,714	4,903,300	
1,600,800	1,482,800	118,000	»	ART. 67. — L'augmentation résulte du renchérissement des matières premières, du combustible, des vivres, etc.
17,361,900	10,380,450	6,981,450	»	ART. 68. — Crédit mis en rapport avec les nécessités prévues pour 1921. L'augmentation est due au renchérissement des combustibles et des matières premières.
44,973,550	32,921,686	16,955,164	4,903,300	
AUGMENTATION. . . fr.		12,051,864		
289,400	228,000	61,400	»	ART. 69. — L'augmentation résulte d'extensions d'emplois justifiées par les nécessités du service et l'octroi de l'indemnité de vie chère.
289,400	228,000	61,400	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
				litt. a	litt. b	litt. c	
							REPORT. . . . fr.
			Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (<i>y compris une somme de 185,650 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>) :				
	a.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.					
	b.	Atelier de l'autographie.					
	c.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des Postes et Télégraphes et de l'Hôtel de la Marine. — Surveillance, etc. des locaux.					
70		Contremaître	6,000	2	»	1	
		Messageur	2,500 à 5,800	1	»	»	
		Poseur électricien principal	5,500 à 6,100	»	»	1	
		Mécanicien principal	5,500 à 6,100	»	»	1	
		Visiteur réceptionnaire principal	5,500 à 6,100	2	»	»	
		Magasinier principal	5,500 à 6,100	5	»	1	
		Chauffeur principal	5,500 à 6,100	»	»	5	Litt. a. 532,707
		Conducteur de presse	4,896 à 7,058	»	5	»	
		Poseur électricien : Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur, visiteur réceptionnaire	4,745 à 5,890	7	»	4	Litt. b. 52,052
		Magasinier	4,745 à 5,890	6	»	»	Litt. c. 183,183
		Imprimeur, ponçeur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon	4,590 à 5,661	2	7	17	
		Ajusteur	4,590 à 5,661	»	»	5	
		Préparateur	5,566 à 5,049	21	»	»	
		Manœuvre et nettoyeur d'appareils	5,215 à 4,560	79	»	6	
			TOTAL		125	10	59
		(1) Plus des chevrons d'ancienneté.					
	d.	Rétribution éventuelle du personnel provisoire de renfort : cas d'encombrement ou d'urgence 23,000					
	e.	Indemnités pour travaux supplémentaires 1,250					
	f.	Indemnités diverses : récompenses, position exceptionnelle, frais de funé- railles, travaux d'écritures, etc. 1,380					
	g.	Indemnités de résidence et familiale 87,340					
	h.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>) 183,650					
		Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc. :					
71	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures fr. 130,000					
	b.	Éclairage et chauffage 426,000					
	c.	Entretien et remise en état des locaux et du mobilier, loyers 386,000					
	d.	Entretien et remplacement du matériel et de l'outillage 25,000					
	e.	Approvisionnement divers, menues dépenses 91,000					
							A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
289,400	228,000	61,400	»	
1,068,562	780,104	288,458	»	ART. 70. — L'augmentation se justifie notamment par les extensions et les transformations d'emplois nécessitées par l'accroissement des services, l'octroi de l'indemnité de vie chère, etc
1,058 000	660 000	398,000	»	ART. 71. — L'augmentation résulte des dépenses de travaux d'entretien et de renouvellement différés jusqu'à présent, à l'exécution desquels il ne peut plus être sursis, et par le prix élevé des matières et de la main-d'œuvre.
2,415,962	1,668,104	747,858	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES			
		REPORT. fr.			
		SECTION II.			
		POSTES.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 6,800,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
a.		Direction centrale et services provinciaux.			
b.		Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. litt. a litt. b	Dépenses par litera.
		Directeur général	18,800 à 22,000	1 »	
		Inspecteur général	16,200 à 18,800	1 »	
		Directeur d'administration	16,200 à 18,800	5 »	
		Inspecteur de direction	12,500 à 16,200	7 »	
		Directeur de service	12,500 à 16,200	14 »	
		Architecte en chef, directeur de service	12,500 à 16,200	» 1	
		Inspecteur	10,400 à 15,000	2 »	
		Chef de division	10,400 à 15,000	24 »	
		Architecte principal	10,400 à 15,000	» 1	
		Architecte	5,800 à 9,100	» 4	
		Chef de bureau principal	10,400 à 15,000	5 5	
		Conservateur du timbre	10,400 à 11,600	» 1	
		Chef de fabrication du timbre	10,400 à 11,600	» 1	
		Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et service ambulant et de dessin)	9,800 à 11,000	4 2	Litt. a . . . 5,724,558
		Chef de bureau (bureaux de perception)	9,100 à 11,000	» 68	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	60 1	Litt. b . . . 24,665,254
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 10,400	» 1	
		Contrôleur principal	10,400 à 15,000	8 »	
		Contrôleur	7,700 à 11,000	21 »	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	67 165	
		Chef de dépôt	7,700 à 9,100	1 »	
		Percepteur et percepteur principal	4,700 à 11,600	» 506	
		Commis et commis principal	4,100 à 7,700	154 1,295	
		Dessinateur et dessinateur principal	4,100 à 7,700	» 6	
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	485 1,819	
		Chef expéditionnaire	6,400 à 7,700	2 »	
		Aide au service des chèques et virements postaux	5,500 à 6,100	224 »	
		Sous-percepteur	2,150 à 5,200	» 659	
		Agent de dépôt	1,200 à 1,800	» 8	
		Gérant d'agence	1,200 et 1,500	» 140	
		TOTAL		1,081 4,747	
c.		Traitements de disponibilité			60,000
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires, etc.			390,000
e.		Frais de déplacements et d'intérim, indemnités pour changement de résidence.			1,740,000
f.		Remises aux gérants d'agence			45,000
g.		Indemnités de résidence et familiale			2,825,000
h.		Récompenses, secours, etc.			300,000
i.		Indemnité de vie chère (Charge temporaire.)			6,800,000
				A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,415,962	1,668,104	747,858	»	
42,549,812	31,042,000	11,507,812	»	ART. 72. — Augmentation résultant du renfort de personnel nécessité, notamment, par le développement du service des chèques postaux, de transformations d'emplois, de création et de transformations de bureaux, de l'élévation des taux des indemnités pour travail extraordinaire et de l'indemnité familiale, de l'allocation d'une subvention de vic chère, etc.
44,965,774	32,710,104	12,255,670	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des facteurs (<i>y compris une somme de 15,159,200 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>) :		
	a.	Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile.		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.
				Dépenses par littéra.
		Vérificateur	6,700 à 8,600	1
		1 ^{er} chef facteur	7,000 à 8,200	19
		Chef facteur et chef facteur principal	5,600 à 7,000	61
		Facteur-trieur	4,400 à 6,000	408
		Interprète	4,000 à 5,600	5
		Facteur	5,600 à 5,100	8,927
		TOTAL.		9,421
				Litt. a. . . 37,255,679
	b.	Indemnités, secours, travail extraordinaire 465,604		
	c.	Haute-paye 1,161,500		
	d.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires 2,776,750		
	e.	Frais de remplacement. Congés 6,991,487		
	f.	Frais de déplacements 144,000		
	g.	Transport des facteurs 104,680		
	h.	Indemnité de résidence 2,601,510		
	i.	Salaires des aides du service d'exécution 848,460		
	j.	Indemnité familiale 2,521,130		
	k.	Indemnité de vie chère (<i>Charge temporaire.</i>) 15,159,200		
	l.	Disponibilités illimitées 50,000		
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,965,774	32,710,104	12,255,670	»	
70,080,000	31,858,000	48,222,000	»	ART. 73. — L'augmentation se justifie par le relèvement de l'indemnité familiale, l'octroi de l'indemnité de vie chère, la création d'emplois de chef-facteur, facteur-trieur, facteur, etc., comme suite au développement pris par le service; par la création de distributions supplémentaires.
115,045,774	84,568,104	30,477,670	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . fr.		
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche et à la journée (y compris une somme de 488,200 francs pour indemnité mobile de vie chère) :		
		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.
				Dépenses par littéra.
		a.	Aide-messager, aide-classeur, messenger, classeur, hoissier et chef classeur	2,500 à 5,500
			Apprenti imprimeur et imprimeur au service des chèques	2,500 à 5,500
		b.	Boute-feu	10.50 à 15.00 par jour.
			Écureux	1 franc par heure.
		c.	Surveillant du service des bâtiments	4,750 à 7,100
		d.	Agent du timbre	Salaires journaliers : 10.50 à 16.00
			Mécanicien	Salaires annuels : 4,500 à 8,500
		e.	Contremaître	15 à 16 par jour.
				5,500 à 7,500
			TOTAL	519
		f.	Indemnité de résidence	179,000
		g.	Indemnité familiale	61,630
		h.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.)	488,200
		75	Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs	
		a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles entre les bureaux et les stations fr.	802,180
		b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs	6,000
		c.	Frais de traction des bureaux ambulants sur les lignes concédées	32,850
		d.	Transport des dépêches par avion	150,000
		77	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif)	
		78	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste (crédit non limitatif)	
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
115,045,774	84,568,104	30,477,670	»	
2,929,000	2,100,000	829,000	»	ART. 74. — L'augmentation se justifie par la création d'emplois de classeur et d'imprimeur, l'augmentation des frais de nettoyage des bureaux, l'octroi de l'indemnité de vie chère, etc.
1 999,850	1,597,260	402,590	»	ART. 75. — L'augmentation est justifiée par l'accroissement du nombre des facteurs et par le renchérissement des tissus.
991,030	841,030	150,000	»	ART. 76 — L'augmentation résulte de la création du service de transport par avion.
120 000	120 000	»	»	
10 000	10 000	»	»	
121,095,654	89,236 394	31,859,260	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
		Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales), etc. :			
	a.	Fournitures de bureau, impression, achat de livres, reliures, etc. fr.		3,198,480	
	b.	Chauffage et éclairage :			
		GRADES	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra
		Chauffeur temporaire.	3,000 à 4,000	2	} Litt. b. 696,300
		Hôtel de l'Administration centrale des Postes fr.		6,300	
		Indemnités de résidence		1,200	
		Liège I — Verviers I et Courtrai. — Mons I. — Forfait à rembourser au Télégraphe		27,300	
		Charbon, bois, copeaux, gaz et électricité.		661,300	
	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou à leurs familles, etc.		3,023,250	
	d.	Loyers et frais de régie		2,162,000	
	e.	Entretien, aménagement, etc. des bureaux ambulants (voitures-poste).		171,100	
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales et commandes à l'étranger).		1,825,000	
79		Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne			
		Bonification d'un intérêt annuel de 3 % sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes-chèques postaux. (<i>Crédit non limitatif.</i>)			
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
421,095,654	89,236,394	31,859,260	»	
41,076,030	7,566,630	3,509,400	»	ART. 79. — Le crédit de 1921 a été établi d'après les prix actuels des matières et en tenant compte de la prochaine remise en activité complète de l'atelier et du dépôt du Timbre.
3,500	5,000	»	1,500	ART. 80 — La diminution provient de la suppression du crédit de 1.500 francs porté au budget de 1920 pour couvrir les frais de la participation de la Belgique au congrès postal de Madrid.
»	14,000	»	14,000	ART. 78 (ancien). — Le dépôt de la garantie à verser sur les comptes de chèques postaux n'est plus productif d'intérêt. (Arrêté royal du 15 mai 1920.)
132,175,184	96,822,024	35,368,660	45 300	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . . . fr.		
		SECTION III. TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris une somme de 5,000,000 de francs pour indemnité mobile de vie chère) :							
a.		Direction générale, service central et surveillance du service.					
b.		Bureaux de transmission et de réception, sections techniques.					
c.		Bureaux centraux téléphoniques.					
d.		Disponibilités illimitées.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.	
GRADES.			Litt. a	Litt. b	Litt. c		
	81	Directeur général	18,800 à 22,000	1	»	»	
		Inspecteur général	18,800 à 22,800	1	»	»	
		Directeur d'administration	16,200 à 18,800	4	»	»	
		Ingénieur en chef, directeur de service et ingé- nieur en chef, inspecteur de direction	12,500 à 16,200	10	»	»	
		Ingénieur principal	10,400 à 15,600	16	»	»	
		Ingénieur	6,500 à 10,400	19	8	4	
		Architecte en chef, directeur de service	12,500 à 16,200	1	»	»	
		Architecte principal	10,400 à 15,600	2	»	»	
		Architecte	5,800 à 9,100	5	»	»	
		Chef de section principal	9,100 à 15,000	4	5	»	
		Chef de section	5,200 à 9,100	2	5	»	
		Inspecteur de direction et directeur de service	12,500 à 16,200	12	»	»	
		Inspecteur	10,400 à 15,000	8	»	»	
		Chef de division	10,400 à 15,000	26	»	»	
		Chef de bureau principal	10,400 à 15,000	14	»	»	Litt. a.
		Chef de bureau principal de dessin	10,400 à 15,000	5	»	»	
		Chef de bureau (service d'exécution)	9,100 à 11,000	»	»	»	3,826,700
		Sous-chef de bureau	8,400 à 10,400	58	»	»	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 10,400	2	»	»	Litt. b.
		Contrôleur principal	10,400 à 15,000	14	»	»	15,296,900
		Contrôleur	7,700 à 11,000	6	»	»	
		Commis-chef	7,700 à 9,100	25	142	9	
		Dessinateur-chef	7,700 à 9,100	1	»	»	Litt. c.
		Percepteur principal	9,800 à 12,500	»	8	»	
		Percepteur de 1 ^{re} classe	9,100 à 11,000	»	16	»	6,741,745
		Percepteur de 2 ^e classe	7,700 à 9,800	»	27	»	
		Percepteur de 5 ^e classe	6,500 à 8,400	»	35	»	Litt. d.
		Percepteur de 4 ^e classe	5,500 à 7,100	»	15	»	
		Assistant radio-télégraphiste principal	7,700 à 11,000	»	1	»	60,000
		Chef d'atelier	7,800 à 9,500	5	5	4	
		Commis	4,100 à 7,100	155	589	51	
		Dessinateur	4,700 à 7,100	15	»	1	
		Surveillante	5,800 à 7,000	»	»	21	
		Commis d'ordre	5,800 à 7,000	77	845	528	
		Premier chef-facteur	7,000 à 8,200	1	7	»	
		Contre maître	6,400 à 8,600	7	19	9	
		Traceur surveillant	5,500 à 8,600	6	9	4	
		Surveillant de travaux	5,800 à 8,400	»	11	»	
		Dessinateur expéditionnaire	5,800 à 7,000	2	»	»	
		Chef expéditionnaire	6,400 à 7,700	5	»	»	
		Expéditionnaire	5,800 à 7,000	1	»	»	
		Agréé	5,600 à 6,600	15	1,244	1,067	
		TOTAL		499	2,987	1,498	
					A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
132,175,184	96 822 024	35,368 660	15,500	
34,537,415	24,200,000	10,337,415	»	ART. 81. — L'augmentation résulte d'extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic et pour permettre l'instauration complète et définitive du repos hebdomadaire et de la journée de 8 heures; de l'octroi de l'indemnité de vie chère, etc.
166 712 599	121 022,024	45,706,075	15 500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																											
		REPORT. . . . fr.																																																																																																																											
e.		Primes télégraphiques des agents de toutes catégories fr.	640,000																																																																																																																										
f.		Primes téléphoniques	211,500																																																																																																																										
g.		Indemnités. — Frais de déplacements et de loyers, intérim, travail extraor- dinaire	1,060,600																																																																																																																										
h.		Indemnité de résidence.	2,000,000																																																																																																																										
i.		Indemnité de vie chère (<i>Charge temporaire</i>)	5,000,000																																																																																																																										
		Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (<i>y compris une somme de 3,487,200 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>) :																																																																																																																											
a.		Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, personnel de l'économat).																																																																																																																											
b.		Service d'exécution.																																																																																																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Salaires par an (1).</th> <th colspan="2">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par litera.</th> </tr> <tr> <th>litt. a</th> <th>litt. b</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contremaître</td> <td>6,100</td> <td>»</td> <td>47</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Traceur, surveillant</td> <td>5,500</td> <td>»</td> <td>17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surveillant des travaux</td> <td>5,600</td> <td>»</td> <td>4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facteur des télégraphes</td> <td>5,250 à 5,250</td> <td>»</td> <td>57</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissier, messager et classeur</td> <td>2,500 à 5,800</td> <td>75</td> <td>22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux</td> <td>5,500 à 6,100</td> <td>»</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poseur électricien principal</td> <td>5,500 à 6,100</td> <td>»</td> <td>27</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poseur de ligne principal</td> <td>5,500 à 6,100</td> <td>»</td> <td>60</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ménisier, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux</td> <td>5,500 à 6,100</td> <td>1</td> <td>7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Magasinier principal</td> <td>5,500 à 6,100</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Litt. a. 381,866</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire</td> <td>4,745 à 5,800</td> <td>»</td> <td>115</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poseur électricien</td> <td>4,745 à 5,800</td> <td>»</td> <td>412</td> <td>Litt. b. 11,604,965</td> </tr> <tr> <td>Poseur de ligne</td> <td>4,590 à 5,661</td> <td>»</td> <td>412</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ménisier, peintre, forgeron, chauffeur, etc. Magasinier</td> <td>4,590 à 5,661</td> <td>1</td> <td>88</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ajusteur</td> <td>4,745 à 5,800</td> <td>»</td> <td>25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef-manœuvre</td> <td>4,590 à 5,661</td> <td>»</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préparateur</td> <td>4,457 à 5,049</td> <td>1</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Manœuvre et nettoyeur d'appareils</td> <td>5,566 à 5,049</td> <td>»</td> <td>8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aide-poseur</td> <td>5,215 à 4,360</td> <td>4</td> <td>88</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Candidat poseur-électricien</td> <td>5,215 à 5,519</td> <td>1</td> <td>1,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td>5,672</td> <td>»</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Écureuse</td> <td>Divers.</td> <td>11</td> <td>68</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL.</td> <td>92</td> <td>5,594</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.		Dépenses par litera.	litt. a	litt. b	Contremaître	6,100	»	47		Traceur, surveillant	5,500	»	17		Surveillant des travaux	5,600	»	4		Facteur des télégraphes	5,250 à 5,250	»	57		Huissier, messager et classeur	2,500 à 5,800	75	22		Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux	5,500 à 6,100	»	5		Poseur électricien principal	5,500 à 6,100	»	27		Poseur de ligne principal	5,500 à 6,100	»	60		Ménisier, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux	5,500 à 6,100	1	7		Magasinier principal	5,500 à 6,100	»	5	Litt. a. 381,866	Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire	4,745 à 5,800	»	115		Poseur électricien	4,745 à 5,800	»	412	Litt. b. 11,604,965	Poseur de ligne	4,590 à 5,661	»	412		Ménisier, peintre, forgeron, chauffeur, etc. Magasinier	4,590 à 5,661	1	88		Ajusteur	4,745 à 5,800	»	25		Chef-manœuvre	4,590 à 5,661	»	1		Préparateur	4,457 à 5,049	1	2		Manœuvre et nettoyeur d'appareils	5,566 à 5,049	»	8		Aide-poseur	5,215 à 4,360	4	88		Candidat poseur-électricien	5,215 à 5,519	1	1,950		Concierge	5,672	»	20		Écureuse	Divers.	11	68			TOTAL.	92	5,594	
GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.				Dépenses par litera.																																																																																																																							
		litt. a	litt. b																																																																																																																										
Contremaître	6,100	»	47																																																																																																																										
Traceur, surveillant	5,500	»	17																																																																																																																										
Surveillant des travaux	5,600	»	4																																																																																																																										
Facteur des télégraphes	5,250 à 5,250	»	57																																																																																																																										
Huissier, messager et classeur	2,500 à 5,800	75	22																																																																																																																										
Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux	5,500 à 6,100	»	5																																																																																																																										
Poseur électricien principal	5,500 à 6,100	»	27																																																																																																																										
Poseur de ligne principal	5,500 à 6,100	»	60																																																																																																																										
Ménisier, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux	5,500 à 6,100	1	7																																																																																																																										
Magasinier principal	5,500 à 6,100	»	5	Litt. a. 381,866																																																																																																																									
Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire	4,745 à 5,800	»	115																																																																																																																										
Poseur électricien	4,745 à 5,800	»	412	Litt. b. 11,604,965																																																																																																																									
Poseur de ligne	4,590 à 5,661	»	412																																																																																																																										
Ménisier, peintre, forgeron, chauffeur, etc. Magasinier	4,590 à 5,661	1	88																																																																																																																										
Ajusteur	4,745 à 5,800	»	25																																																																																																																										
Chef-manœuvre	4,590 à 5,661	»	1																																																																																																																										
Préparateur	4,457 à 5,049	1	2																																																																																																																										
Manœuvre et nettoyeur d'appareils	5,566 à 5,049	»	8																																																																																																																										
Aide-poseur	5,215 à 4,360	4	88																																																																																																																										
Candidat poseur-électricien	5,215 à 5,519	1	1,950																																																																																																																										
Concierge	5,672	»	20																																																																																																																										
Écureuse	Divers.	11	68																																																																																																																										
	TOTAL.	92	5,594																																																																																																																										
		A REPORTER fr.																																																																																																																											

(1) Plus des chevrons d'ancienneté.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
166,712,599	121,022,024	45,706,075	15,500	
21,781,238	14,094,393	7,686,845	»	ART. 82. — L'augmentation résulte notamment de transformations et d'extensions d'emplois nécessitées par l'accroissement des services télégraphique et téléphonique; de l'octroi de vie chère, etc.
188,493,837	135,116,417	53,392,920	15,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires. fr. 6,250
	d.	Indemnités de découchers, de déplacements, de frais de route 1,588,430
	e.	Indemnités de récompenses pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc. 60,652
	f.	Indemnités de résidence et familiale. 1,733,575
	g.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux 2,800,000
	h.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compa- gnies 118,300
	i.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>) 3,487,200
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses :
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc. fr. 2,555,000
	b.	Éclairage et chauffage 854,000
83	c.	Entretien des locaux et du mobilier. 661,000
	d.	Entretien des lignes et des appareils 2,493,000
	e.	Objets de consommation; menues dépenses 660,000
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles 505,000
84	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (acci- dents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)
85	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne
86	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télé- graphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 83 et 86 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
		CHAPITRE VII (ancien).
		Traitements de disponibilité.
»	»	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Pour mémoire.</i>)
		CHAPITRE VII.
		Pensions.
87	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1921 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
188,493,837	135,416,417	53,392,920	15,500	
7,728,000	5,505,000	2,223,000	»	ART. 83. — L'augmentation est la conséquence du renchérissement des objets et des matières à mettre en œuvre pour l'entretien des lignes et des bureaux ainsi que des papiers, des impressions, etc.
56,000	14,000	42,000	»	ART. 84 à 86. — Les crédits alloués pour l'exercice 1920 correspondent à ceux des années antérieures à la guerre. Il convient de les mettre en concordance avec les prix et les besoins actuels.
18,000	4,500	13,500	»	
240,000	60,000	180,000	»	
196,533,837	140,699,917	55,833,920	15,500	
AUGMENTATION. . . fr.		55,833,920		
»	400,000	»	400,000	ART. 85 (ancien). — Crédit réparti entre les différents articles traitements. — Les libellés ont été complétés.
DIMINUTION. . . fr.		400,000		
200,000	85,000	115,000	»	ART. 87. — L'augmentation est la conséquence du relèvement du taux des pensions.
AUGMENTATION. . . fr.		115,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
Secours.		
88		Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .
CHAPITRE IX.		
Caisse des ouvriers.		
	a.	Pensions des ouvriers fr. 15,800,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 1,109,346
89	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitante 100,000
	d.	Secours permanents à d'anciens ouvriers congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 150,000
CHAPITRE X.		
Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>Credit non limitatif</i>) :		
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi). fr. 250,000
90	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 25,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 175,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 1,330,000
CHAPITRE XI.		
Dépenses diverses et Imprévues.		
91		Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 88. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 15, 16, 23, 27, 33, 39, 41, 45, 52, 58, 59, 63, 65, 69, 72 et 81 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1921.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000	250,000	»	150,000	ART. 88. — Le nombre des secours décroît considérablement par suite de l'augmentation du taux des pensions.
DIMINUTION. . . fr.		150,000		
17,159,346	6,747,369	10,411,977	»	ART. 89. — L'augmentation résulte du relèvement des pensions par suite de la majoration des salaires et de l'application de la loi du 3 juin 1920, ainsi que de l'accroissement du nombre des bénéficiaires.
AUGMENTATION. . . fr.		10,411,977		
1,800,000	2,102,000	»	302,000	ART. 90. — Réduction du crédit à concurrence d'une somme de 302,000 francs qui avait été inscrite au budget de 1920 pour le règlement d'indemnités d'accidents d'avant-guerre.
DIMINUTION. . . fr.		302,000		
120,000	70,000	50,000	»	ART. 91. — Le crédit sollicité pour 1921 correspond à l'évaluation des dépenses présumées de l'exercice 1921.
AUGMENTATION. . . fr.		50,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
92		Subside pour le ravitaillement
		Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc. :
	a.	Canots-moteurs :
		Deux canots-moteurs pour la rade de Flessingue et un canot-moteur pour la station de Zeebrugge fr. 475,000
		Deux canots-moteurs pour le service du mesurage à Anvers. 70,000
		} 545,000
	b.	Radoubs :
93		Radoub du <i>Remorqueur n° 4</i> 80,000
		Radoub du <i>Jan Breydel</i> 900,000
		Radoub du <i>Pieter De Coninck</i> 1,880,000
		} 2,860,000
	c.	Navires transbordeurs et remorqueurs :
		Un navire pour le service Waes fr. 1,660,000
		Un remorqueur pour la station de Blankenberghe 120,000
		} 1,780,000
94		Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maxima de 750,000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Com- mission de pêche maritime de la Flandre Occidentale (2 ^e annuité)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2 000,000	2,000,000	»	»	ART. 92. — Reproduction du crédit voté en 1920.
5,185,000	5,335,000	»	150,000	ART. 93. — Remplacement de matériel à mettre hors de service par suite d'usure; réinscription de crédits alloués en 1920 qui n'ont pu être engagés dans le cours de cet exercice, etc.
75,000	75,000	»	»	
7,260 000	7,410,000	»	150,000	
DIMINUTION. . . fr.		150,000		

BUDGET DU L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
I.	Administration centrale.
II.	Chemins de fer
III.	Administration des transports par eaux intérieures
IV.	Office des services de l'électricité
V.	Marine
VI.	Postes, télégraphes et téléphones.
»	Traitements de disponibilité (<i>pour mémoire</i>)
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Caisse des ouvriers
X.	Accidents du travail
XI.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,209,864	3,329,230	880,634	»	
1,058,358 908	791,692,775	266,666,133	»	
33,665,873	32,145,300	1,520,573	»	
20,996,900	14,124,250	6,872,650	»	
44,973,550	32,921,686	12,051,864	»	
196,535,837	140,699,917	55,835,920	»	
»	400,000	»	400,000	
200,000	85,000	115,000	»	
100,000	250,000	»	150,000	
17,159,346	6,747,369	10,411,977	»	
1,800,000	2,102,000	»	302,000	
120,000	70,000	50,000	»	
1,378,120,278	1,024,567,527	354,404,751	852,000	
7,260,000	7,410,000	»	150,000	
1,385,380,278	1,031,977,527	354,404,751	1,002,000	
AUGMENTATION . . . fr.		353,402,751		